

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1613**11 novembre 2002****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| Agence IBC Limited | 77405 | Grapes Communications N.V., Schipol, Pays-Bas. | 77412 |
| Anillo, S.à r.l., Bettembourg | 77392 | Grapes Communications N.V., Schipol, Pays-Bas. | 77422 |
| Arcole Investment S.A.H., Luxembourg | 77402 | Grid Industries S.A., Luxembourg | 77398 |
| Arcole Investment S.A.H., Luxembourg | 77402 | Immobilière SN S.A., Luxembourg | 77409 |
| Ares Finance 2 S.A., Luxembourg | 77411 | Intelart S.A., Bertrange | 77390 |
| Belgien.Com. & Temarlux Finance Holding S.A., Luxembourg | 77378 | Luxfield S.A., Luxembourg | 77409 |
| Belgien.Com. & Temarlux Finance Holding S.A., Luxembourg | 77378 | Maitland Management Services S.A., Luxembourg | 77408 |
| Belgien.Com. & Temarlux Finance Holding S.A., Luxembourg | 77378 | Maril S.A., Luxembourg | 77407 |
| Bougainvilliers Investments S.A., Luxembourg ... | 77399 | Meccarillos France S.A., Dudelange | 77403 |
| Bougainvilliers Investments S.A., Luxembourg ... | 77399 | Meccarillos International S.A., Dudelange | 77406 |
| BRE, S.à r.l., Roeser | 77391 | Meccarillos Suisse S.A., Dudelange | 77404 |
| Briance Finances S.A., Luxembourg | 77405 | Metaldyne Europe, S.à r.l., Kopstal | 77410 |
| Bugatti S.A., Luxembourg | 77395 | MetaldyneLux, S.à r.l., Kopstal | 77409 |
| Continental Investissement, S.à r.l., Luxembourg . | 77394 | Microser Holding Company S.A., Luxembourg .. | 77394 |
| Cray Fish, S.à r.l., Luxembourg | 77400 | Microser Holding Company S.A., Luxembourg .. | 77394 |
| Crédit Lyonnais Capital Luxembourg S.A., Lu- xembourg | 77411 | Mineralux S.A., Tétange | 77405 |
| Crédit Lyonnais Management Services (Luxem- bourg) S.A., Luxembourg | 77410 | Ocme S.A., Crauthem | 77407 |
| CTG Luxembourg S.A., Computer Task Group Luxembourg, Luxembourg | 77408 | Ocme S.A., Crauthem | 77408 |
| Deloitte & Touche S.A., Strassen | 77409 | Optima Immobilière S.A., Differdange | 77410 |
| Erasmus Investissements S.A., Luxembourg | 77398 | Othello Holding S.A., Luxembourg | 77403 |
| Esseventuno S.A., Luxembourg | 77406 | Parvina S.A., Luxembourg | 77423 |
| Euphor S.A. - Soparfi, Luxembourg | 77401 | Ramacor, S.à r.l., Luxembourg | 77399 |
| Euphor S.A. - Soparfi, Luxembourg | 77402 | Ramacor, S.à r.l., Luxembourg | 77400 |
| Euro Light Science S.A., Luxembourg | 77409 | Redwood CBO S.A., Luxembourg | 77410 |
| Euroconstruction Investment (ECI) S.A., Luxem- bourg | 77396 | Rock International S.A., Luxembourg | 77386 |
| Euroconstruction Investment (ECI) S.A., Luxem- bourg | 77396 | Rock S.A., Luxembourg | 77381 |
| Forville International S.A., Luxembourg | 77411 | Rosy Blue International S.A., Luxembourg | 77411 |
| Freia S.A., Luxembourg | 77379 | Studimmo S.A., Steinfort | 77393 |
| Freia S.A., Luxembourg | 77381 | T.E.L., Tractebel Engineering Luxembourg S.A., Luxembourg | 77395 |
| Galerie Commerciale de Kirchberg S.A., Luxem- bourg | 77393 | T.E.L., Tractebel Engineering Luxembourg S.A., Luxembourg | 77396 |
| (Felix) Giorgetti, S.à r.l., Luxembourg | 77405 | Thorn Finance S.A., Luxembourg | 77410 |
| | | Tyco Group, S.à r.l., Luxembourg | 77378 |
| | | Tyco International Group S.A., Luxembourg ... | 77397 |
| | | Vidifer S.A.H., Luxembourg | 77397 |
| | | Vidifer S.A.H., Luxembourg | 77397 |
| | | Vidifer S.A.H., Luxembourg | 77398 |

BELGIEN.COM. & TEMARLUX FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 73.883.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 574, fol. 100, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING.

(73453/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

BELGIEN.COM. & TEMARLUX FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 73.883.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 574, fol. 100, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING.

(73454/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

BELGIEN.COM. & TEMARLUX FINANCE HOLDING AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
H. R. Luxembourg B 73.883.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung
der Aktionäre abgehalten in Luxemburg, 30. September 2002*

Aus dem Protokoll geht hervor, daß den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar für die Ausübung ihrer Mandate während der Geschäftsjahre zum 31. Dezember 2000 sowie zum 31. Dezember 2001 volle Entlastung erteilt wurde.

Die Mandate von Frau Françoise De Schampheleer, Herrn Frédéric Lagae und MEADOWLARK Inc als Verwaltungsräte, sowie das Mandat von Herrn Alex Benoy als Kommissar, wurden für sechs weitere Jahre erneuert, bis zur Hauptversammlung welche über das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2007 beschließt.

Luxemburg, den 30. September 2002.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 574, fol. 100, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73458/800/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

TYCO GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 21.000,- USD.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 61.111.

Extrait des démission / nomination du secrétaire-assistant de la Société du 30 août 2002 à Luxembourg

Il résulte d'une lettre du 30 août 2002 que Monsieur Marc Rudnick, demeurant au 6, rue François Baclesse, L-1208 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Secrétaire-Assistant de la Société avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de nomination du 30 août 2002 signée par M. Michelangelo F. Stefani, Secrétaire de la Société, que Monsieur Ronan MacDonell, Treasury Analyst, demeurant au 40, rue De Pont Remy, Apt 87, L-2423 Luxembourg a été nommé aux fonctions de Secrétaire-Assistant de la Société avec le pouvoir de remplacer le Secrétaire dans ses fonctions et avec pouvoir de signature en cas d'indisponibilité ou d'absence du Secrétaire. Le Secrétaire-Assistant pourra également témoigner ou certifier ou émettre des certificats relatifs à des documents signés par M. Michelangelo F. Stefani en sa capacité de gérant-délégué.

Cette nomination prend effet au 30 août 2002 et est révocable ad nutum par le Secrétaire de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73558/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

**FREIA S.A., Société Anonyme,
(anc. SCHENKENBERG S.A.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.825.

In the year two thousand and two, on the third day of October
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of the société anonyme SCHENKENBERG S.A., a company registered with R.C. Luxembourg section B number 60.825, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal,

a company which registered office was transferred to Luxembourg, pursuant to a deed of the undersigned notary on September 22, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 705 of December 17, 1997,

the Articles of Incorporation of said Company were amended by a deed of the same notary dated November 20th, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 160 of March 18th, 1998, by a deed of the same notary dated November 24th, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 62 of January 19th, 2000, and by a deed of the same notary dated October 11th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 277 of February 19th, 2002.

The Meeting was declared open at 5.30 p.m., presided by Dr. Amilcare Dogliotti, company director, residing in Alba, Italy.

The chairman appointed as secretary Mr. Lucio Bergamasco, company director, residing in Monaco.

The Meeting elected as scrutineer M^e Albert Wildgen, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting being thus constituted, the chairman declared and requested the notary to act:

I. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is as follows:

1. Change of the name of the Company into FREIA S.A.
2. Amendment of Article 1, 1st paragraph of the Articles of Association of the Company in order to reflect the change of name.

3. Mandate given to any two directors of the Company to collect and cancel the current share certificates and to issue new share certificates in replacement of those cancelled.

4. Sundry items.

II. That the totality of Shareholders is present or represented, as it appears from the admission tickets, which, after having been signed ne varietur by the attending or represented Shareholders, the members of the bureau and the notary shall remain attached to the present deed.

III. That the whole capital of the Company being present or represented, the usual notifications have been disregarded inasmuch as the present or represented Shareholders consider themselves as duly convened, moreover declaring having had knowledge of the agenda beforehand.

IV. That the present Meeting is therefore duly constituted and may, as it is, validly decide on all the items of the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting hereby resolves to change the name of the Company from SCHENKENBERG S.A. into FREIA S.A.

Second resolution

The meeting hereby resolves to amend Article 1, 1st paragraph of the Articles of Association of the Company in order to reflect the change of name.

Consequently, Article 1, 1st paragraph of the Articles of Association is replaced by the following wording:

«**Art. 1.** There exists a company («Société Anonyme») continuing under Luxembourg laws by the name of FREIA S.A.»

Third resolution

The meeting hereby resolves to give mandate to any two directors of the Company to collect and cancel the current share certificates and to issue new share certificates in replacement of those cancelled.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed is estimated, without prejudice, at one thousand one hundred fifty euro (EUR 1,150.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at six p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille deux, le trois octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme SCHENKENBERG S.A., une société immatriculée au R.C. Luxembourg section B numéro 60.825, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal,

une société dont le siège social a été transféré à Luxembourg conformément à un acte du notaire soussigné le 22 septembre 1997, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 705 du 17 décembre 1997,

les Statuts de la dite Société ont été modifiés par un acte du même notaire daté du 20 novembre 1997, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 160 du 18 mars 1998, par un acte du même notaire daté du 24 novembre 1999, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 62 du 19 janvier 2000 et par un acte du même notaire daté du 11 octobre 2001 publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 277 du 19 février 2002.

L'Assemblée a été déclarée ouverte à 17.30 heures, présidée par Dr Amilcare Dogliotti, administrateur de société, résidant à Alba, Italie.

Le président a nommé comme secrétaire M. Lucio Bergamasco, administrateur de société, résidant à Monaco.

L'Assemblée a élu comme scrutateur M^e Albert Wildgen, avocat, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président déclara et requit du notaire qu'il acte:

I. Que l'agenda de la présente Assemblée Générale Extraordinaire est comme suit:

1. Changement de nom de la Société en FREIA S.A.
2. Modification de l'Article 1^{er}, 1^{er} paragraphe des Statuts de la Société afin de refléter le changement de nom.
3. Mandat donné à deux administrateurs de la Société pour rassembler et annuler les certificats d'actions courants et pour émettre de nouveaux certificats d'actions en remplacement de ceux annulés.

4. Divers.

II. Que la totalité des Actionnaires est présente ou représentée, comme il apparaît des tickets d'admissions, qui, après avoir été signés ne varietur par les Actionnaires présents ou représentés, par les membres du bureau et le notaire devront rester attachés au présent acte.

III. Que l'intégralité du capital de la Société étant présente ou représentée, les notifications usuelles n'ont pas été respectées alors que les Actionnaires présents ou représentés se considèrent comme dûment convoqués, déclarant en outre avoir eu préalablement connaissance de l'agenda.

IV. Que la présente Assemblée est par conséquent dûment constituée et peut, comme elle est, décider valablement de tous les points de l'agenda.

Après délibération, l'Assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée par la présente résout de changer le nom de la Société de SCHENKENBERG S.A. en FREIA S.A.

Deuxième résolution

L'Assemblée résout de modifier l'Article 1, 1^{er} paragraphe des Statuts de la Société afin de refléter le changement de nom de la Société.

Par conséquent, l'article 1^{er}, 1^{er} paragraphe des Statuts est remplacé par le libellé suivant:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société («Société Anonyme») continuant sous les lois de Luxembourg sous le nom de FREIA S.A.»

Troisième résolution

L'Assemblée résout de donner mandat à deux administrateurs de la Société pour rassembler et annuler les certificats d'actions courants et d'émettre de nouveaux certificats d'actions en remplacement de ceux annulés.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été traités et personne ne demandant la parole la séance est levée à 18.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version en langue anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Dogliotti - L. Bergamasco - A. Wildgen - A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 136S, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

A. Schwachtgen.

(73536/230/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

**FREIA S.A., Société Anonyme.
(anc. SCHENKENBERG S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.825.

Statuts coordonnés suivant l'acte N°1243 du 3 octobre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

A. Schwachtgen.

(73537/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

ROCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société ROCK INTERNATIONAL S.A., dont le siège social est 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg ici représentée par Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2. Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

ROCK S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (€ 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à un million d'Euros (€ 1.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces aug-

mentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de mars à quinze heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

1. Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le deuxième lundi du mois de mars en 2004.

2. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

| | |
|---|-----|
| - La société ROCK INTERNATIONAL S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions | 309 |
| - Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, une action | 1 |
| Total: trois cent dix actions | 310 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (e 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolff;
- b) Monsieur Jean Bintner, Fondé de Pouvoir, demeurant à L-8077 Bertrange, 164, rue de Luxembourg;
- c) La société S.G.A. SERVICES S.A., une société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, sous directeur, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2008.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and two, on September twenty-sixth.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

1. The company ROCK INTERNATIONAL S.A., having its registered office at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,

here represented by Miss Sofia Da Chao Conde, a private employee, residing at Differdange, under the terms of a power of attorney given him by private agreement;

2. Mr Norbert Schmitz, a graduate in commercial and consular sciences, residing at Luxembourg,

here represented by Miss Sofia Da Chao Conde, a private employee, residing at Differdange, under the terms of a power of attorney given to her by private agreement.

Which appears, represented as aforesaid, requested the Notary acting in this matter to document as follows the statutes of a société anonyme (public limited company) which they wish to constitute as between themselves.

Art. 1. A société anonyme (public limited company) under the name of ROCK S.A. is hereby formed between the appearers and all those who shall become owners of the shares hereinafter created.

Art. 2. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved in anticipation by resolution of the General Meeting passed in the manner laid down for amendments to the statutes.

Art. 3. The Company's seat shall be established at Luxembourg.

In the event that extraordinary events of a political, economic or social nature liable to jeopardize normal business at the seat of the Company or ready communications with the seat or between the seat and places abroad take place or are imminent, the seat may be transferred provisionally to a foreign country until such time as the said abnormal circumstances have completely ceased to obtain; nevertheless such provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the provisional transfer of its seat, shall remain a Luxembourg Company.

Art. 4. The sole objects of the Company shall be taking out of participations in any form whatsoever in Luxembourg or foreign enterprises or companies, the acquisition by purchase, exchange, subscription, contribution of any other kind, and the alienation by sale, exchange and any other method of securities of all kinds; the control and exploitation of those participations, in particular through the grant to the enterprises in which it is interested of all assistance, loans, advances or guarantees; the use of those funds for the creation, management, exploitation and liquidation of a portfolio consisting of any securities and licences of any origin, the acquisition by contribution, subscription, direct underwriting or purchase

option and any other method of any securities and licences, the realisation by sale, transfer, exchange or otherwise and the exploitation of those transactions and licences and, more generally, any commercial, financial or securities transactions related directly or indirectly to the Company's objects or liable to contribute to its development.

The Company may also and subsidiarily purchase, sell, rent and manage any immoveable property whether located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 5. The Company's capital shall be fixed at thirty one thousand Euros (€ 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares of a nominal value of one hundred Euros (€ 100.-), each having a vote at the General Meetings.

The shares shall be registered or bearer shares at the election of the Shareholder.

In the event of a division of property in the shares, the exercise of the rights appertaining to the Company, and in particular the right to vote at General Meetings, shall be reserved for Shareholders having the rights of usufruct in the shares, to the exclusion of Shareholders holding the bare legal interest therein; the exercise of property rights, as determined by the ordinary law, shall be reserved for Shareholders holding the bare legal interest in the shares to the exclusion of Shareholders having the interest of usufruct.

The authorized capital shall be fixed at one million Euros (€ 1,000,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares of a nominal value of one hundred Euros (€ 100.-) each.

The authorized capital and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the General Meeting of Shareholders passed in the manner laid down for amendments to the statutes.

For a period of five (5) years from the date of publication of this act, the Board of Directors shall be authorized to increase at such time is fitting the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such capital increases may be subscribed for an issued in the form of shares with or without share premium as to be determined by the Board of Directors. Such capital increases may be made for contribution in cash or in kind and by the capitalization of reserves.

The Board of Directors is specifically authorized to make such issue without reserving for existing Shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The Board of Directors may delegate any board member, manager, proxy-holder or any other person duly authorized to receive subscriptions and payment of the price of the shares representing the whole or part of the increase in capital.

Each time the Board of Directors proceeds to have an increase in the subscribed capital authentically attested to, this article shall be deemed to have been automatically amended to suit the change which has been made.

The Company may buy back its own shares on the terms laid down by law. In the event of the sale of the right of usufruct or bare legal property, the value of the beneficial or bare legal interest shall be determined by the value of the full ownership of the shares and by values representing the usufruct and bare legal interest in accordance with the actuarial tables in force in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 6. The Company shall be administered by a Board of Directors made up of a minimum of three members. Members of the Board of Directors, who need not be Shareholders in the Company, shall be appointed for a term of office which may not exceed six years. Directors may be re-elected.

In the event of a post of Director appointed by General Meeting becoming vacant, the remaining Directors so appointed shall be entitled to fill the post provisionally; in such case, the next General Meeting shall proceed to the definitive election.

Art. 7. The Board of Directors shall be vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to carry out all acts of disposal and administration which come within the objects of the Company, and everything which is not reserved to the General Meeting by the statutes or by law shall be within its competence. It may in particular compromise, settle and authorize any waivers and releases, with or without payment.

The Board of Directors is authorized to distribute interim dividends in accordance with the terms and procedures laid down by law.

The Board of Directors may delegate all or part of the day-to-day management of the Company's business, together with the representation of the Company as regards the said management, to one or more Directors, Managers, Administrators and/or Agents, whether members of the Company or not.

The Company shall be bound either by the joint signature of two Directors or by the individual signature of the person delegated to sign by the Board.

Art. 8. Judicial actions shall be pursued, whether as plaintiff or as defendant, in the name of Company by a Member of the Board or the person delegated for that purpose by the Board.

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more Auditors; they shall be appointed for a term which may not exceed six years. They may be re-elected.

Art. 10. The financial year shall commence on 1 January and end on 31 December each year.

Art. 11. The annual General Meeting of Shareholders shall meet automatically at the Company's seat or at any other place in Luxembourg indicated in the notice of meeting on the second monday in March at 15:00 a.m. If that day should fall on a holiday, the meeting shall be held on the first following working day.

Art. 12. Every Shareholder shall have the right to vote himself or by proxy. Proxies need not themselves be Shareholders.

Art. 13. The General Meeting shall have the widest powers to carry out or ratify any acts affecting the Company. It shall decide on the allocation and distribution of the net profit.

The General Meeting may decide that the distributable reserves and profits are to be used to pay off the capital, without any reduction in the stated capital.

Art. 14. For all points not dealt with in the present Statute, the parties shall defer to the provisions of the Law of 10 August 1915 and amending laws.

Transitional Provision

1. By way of exception, the first Ordinary Meeting of Shareholders shall be held on the second monday in March 2004.

2. By way of exception, the first financial year shall commence today and end on 31 December 2003.

Subscription

The Company's capital has been subscribed as follows:

| | |
|---|-----|
| 1. The company ROCK INTERNATIONAL S.A., as aforesaid, three hundred and nine shares | 309 |
| 2. Mr Norbert Schmitz, as aforesaid, one Share | 1 |
| Total: three hundred and ten shares | 310 |

All the shares so subscribed have been paid up in cash so that the sum of thirty one thousand euros (EUR 31.000) is now at the disposal of the Company, as has been proved to the Notary, who attests expressly to this fact.

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with

Costs

He amount of the costs, expenses, fees and charges, of any form whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation amount to approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1.200.-).

Extraordinary general meeting

And at the same time, the appearers, in their respective capacities, representing the whole of the Company's capital, held an Extraordinary General Meeting, to which they recognized they had been duly convened, and adopted the following unanimous resolutions:

First resolution

The number of Board members shall be fixed at three.

The following are appointed Board Members:

- a) Mr Norbert Schmitz, graduate in commercial and consular sciences, residing in L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolff;
- b) Mr Jean Bintner, sub-manager, residing in L-8077 Bertrange, 164, rue de Luxembourg,
- c) S.G.A. SERVICES S.A., a Luxembourg company having its registered office at 39, allée Scheffer, Luxembourg.

Second resolution

The number of Auditors is fixed at one.

The following is appointed Auditor:

Mr Eric Herremans, sub-manager, residing in L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

Third resolution

The mandate of the directors and of the Auditor so appointed is unpaid and will terminate at the end of the Statutory General Meeting of 2008.

Fourth resolution

The Company's address is fixed at L-2311 Luxembourg, 3 Avenue Pasteur.

The General Meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new address within the locality of the statutory seat of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above-named persons, this deed is worded in French followed by a English translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the French and English texts, the French version will be prevailing.

Whereof an act, drawn up at Esch-sur-Alzette, at the Notary's Chambers, date as stated at the head of these presents.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Signé: S. Conde - F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2002, vol. 882, fol. 24, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 2002.

F. Kessler.

(73528/219/289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

ROCK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société FINACAP HOLDING S.A., dont le siège social est 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg ici représentée par Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;
2. Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de ROCK INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à un million d'Euros (€ 1.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de mars à onze heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

1. Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le deuxième lundi du mois de mars en 2004.

2. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

| | |
|--|-----|
| - La société FINACAP HOLDING S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions | 309 |
| - Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, une action | 1 |
| Total: trois cent dix actions | 310 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (€ 1.200).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolff;

- b) Monsieur Jean Bintner, Fondé de Pouvoir, demeurant à L-8077 Bertrange, 164, rue de Luxembourg;
 c) La société S.G.A. SERVICES S.A., une société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.
 Est nommé commissaire aux comptes:
 Monsieur Eric Herremans, sous directeur, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2008.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and two, on September twenty-sixth.
 Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

1. The company FINACAP HOLDING S.A., having its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, here represented by Miss Sofia Da Chao Conde, a private employee, residing at Differdange, under the terms of a power of attorney given him by private agreement;

2. Mr Norbert Schmitz, a graduate in commercial and consular sciences, residing at Luxembourg, here represented by Miss Sofia Da Chao Conde, a private employee, residing at Differdange, under the terms of a power of attorney given to her by private agreement.

Which appears, represented as aforesaid, requested the Notary acting in this matter to document as follows the statutes of a société anonyme (public limited company) which they wish to constitute as between themselves.

Art. 1. A société anonyme (public limited company) under the name of ROCK INTERNATIONAL S.A. is hereby formed between the appearers and all those who shall become owners of the shares hereinafter created.

Art. 2. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved in anticipation by resolution of the General Meeting passed in the manner laid down for amendments to the statutes.

Art. 3. The Company's seat shall be established at Luxembourg.

In the event that extraordinary events of a political, economic or social nature liable to jeopardize normal business at the seat of the Company or ready communications with the seat or between the seat and places abroad take place or are imminent, the seat may be transferred provisionally to a foreign country until such time as the said abnormal circumstances have completely ceased to obtain; nevertheless such provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the provisional transfer of its seat, shall remain a Luxembourg Company.

Art. 4. The sole objects of the Company shall be taking out of participations in any form whatsoever in Luxembourg or foreign enterprises or companies, the acquisition by purchase, exchange, subscription, contribution of any other kind, and the alienation by sale, exchange and any other method of securities of all kinds; the control and exploitation of those participations, in particular through the grant to the enterprises in which it is interested of all assistance, loans, advances or guarantees; the use of those funds for the creation, management, exploitation and liquidation of a portfolio consisting of any securities and licences of any origin, the acquisition by contribution, subscription, direct underwriting or purchase option and any other method of any securities and licences, the realisation by sale, transfer, exchange or otherwise and the exploitation of those transactions and licences and, more generally, any commercial, financial or securities transactions related directly or indirectly to the Company's objects or liable to contribute to its development.

The Company may also and subsidiarily purchase, sell, rent and manage any immovable property whether located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 5. The Company's capital shall be fixed at thirty one thousand Euros (€ 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares of a nominal value of one hundred Euros (€ 100.-), each having a vote at the General Meetings.

The shares shall be registered or bearer shares at the election of the Shareholder.

In the event of a division of property in the shares, the exercise of the totality of the rights appertaining to the Company, and in particular the right to vote at General Meetings, shall be reserved for Shareholders having the rights of usufruct in the shares, to the exclusion of Shareholders holding the bare legal interest therein; the exercise of property rights, as determined by the ordinary law, shall be reserved for Shareholders holding the bare legal interest in the shares to the exclusion of Shareholders having the interest of usufruct.

The authorized capital shall be fixed at one million Euros (€ 1,000,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares of a nominal value of one hundred Euros (€ 100.-) each.

The authorized capital and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the General Meeting of Shareholders passed in the manner laid down for amendments to the statutes.

For a period of five (5) years from the date of publication of this act, the Board of Directors shall be authorized to increase at such time is fitting the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such capital increases may be subscribed for an issued in the form of shares with or without share premium as to be determined by the Board of Directors. Such capital increases may be made for contribution in cash or in kind and by the capitalization of reserves.

The Board of Directors is specifically authorized to make such issue without reserving for existing Shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The Board of Directors may delegate any board member, manager, proxy-holder or any other person duly authorized to receive subscriptions and payment of the price of the shares representing the whole or part of the increase in capital.

Each time the Board of Directors proceeds to have an increase in the subscribed capital authentically attested to, this article shall be deemed to have been automatically amended to suit the change which has been made.

The Company may buy back its own shares on the terms laid down by law. In the event of the sale of the right of usufruct or bare legal property, the value of the beneficial or bare legal interest shall be determined by the value of the full ownership of the shares and by values representing the usufruct and bare legal interest in accordance with the actuarial tables in force in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 6. The Company shall be administered by a Board of Directors made up of a minimum of three members. Members of the Board of Directors, who need not be Shareholders in the Company, shall be appointed for a term of office which may not exceed six years. Directors may be re-elected.

In the event of a post of Director appointed by General Meeting becoming vacant, the remaining Directors so appointed shall be entitled to fill the post provisionally; in such case, the next General Meeting shall proceed to the definitive election.

Art. 7. The Board of Directors shall be vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to carry out all acts of disposal and administration which come within the objects of the Company, and everything which is not reserved to the General Meeting by the statutes or by law shall be within its competence. It may in particular compromise, settle and authorize any waivers and releases, with or without payment.

The Board of Directors is authorized to distribute interim dividends in accordance with the terms and procedures laid down by law.

The Board of Directors may delegate all or part of the day-to-day management of the Company's business, together with the representation of the Company as regards the said management, to one or more Directors, Managers, Administrators and/or Agents, whether members of the Company or not.

The Company shall be bound either by the joint signature of two Directors or by the individual signature of the person delegated to sign by the Board.

Art. 8. Judicial actions shall be pursued, whether as plaintiff or as defendant, in the name of Company by a Member of the Board or the person delegated for that purpose by the Board.

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more Auditors; they shall be appointed for a term which may not exceed six years. They may be re-elected.

Art. 10. The financial year shall commence on 1 January and end on 31 December each year.

Art. 11. The annual General Meeting of Shareholders shall meet automatically at the Company's seat or at any other place in Luxembourg indicated in the notice of meeting on the second monday in March at 11.00 a.m. If that day should fall on a holiday, the meeting shall be held on the first following working day.

Art. 12. Every Shareholder shall have the right to vote himself or by proxy. Proxies need not themselves be Shareholders.

Art. 13. The General Meeting shall have the widest powers to carry out or ratify any acts affecting the Company. It shall decide on the allocation and distribution of the net profit.

The General Meeting may decide that the distributable reserves and profits are to be used to pay off the capital, without any reduction in the stated capital.

Art. 14. For all points not dealt with in the present Statute, the parties shall defer to the provisions of the Law of 10 August 1915 and amending laws.

Transitional Provision

1. By way of exception, the first Ordinary Meeting of Shareholders shall be held on the second monday in March 2004.

2. By way of exception, the first financial year shall commence today and end on 31 December 2003.

Subscription

The Company's capital has been subscribed as follows:

| | |
|--|-----|
| 1. The company FINACAP HOLDING S.A., as aforesaid, three hundred nine shares | 309 |
| 2. Mr Norbert Schmitz, as aforesaid, one share | 1 |
| Total: three hundred ten shares. | 310 |

All the shares so subscribed have been paid up in cash so that the sum of thirty one thousand Euros (€ 31,000.-) is now at the disposal of the Company, as has been proved to the Notary, who attests expressly to this fact.

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with

Costs

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any form whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation amount to approximately one thousand two hundred Euros (€ 1,200.-).

Extraordinary general meeting

And at the same time, the appearers, in their respective capacities, representing the whole of the Company's capital, held an Extraordinary General Meeting, to which they recognized they had been duly convened, and adopted the following unanimous resolutions:

First resolution

The number of Board members shall be fixed at three.

The following are appointed Board Members:

- a) Mr Norbert Schmitz, graduate in commercial and consular sciences, residing in L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolff;
- b) Mr Jean Bintner, sub-manager, residing in L-8077 Bertrange, 164, rue de Luxembourg,
- c) S.G.A. SERVICES S.A., a Luxembourg company having its registered office at 39, allée Scheffer, Luxembourg.

Second resolution

The number of Auditors is fixed at one.

The following is appointed Auditor:

Mr Eric Herremans, sub-manager, residing in L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

Third resolution

The mandate of the directors and of the Auditor so appointed is unpaid and will terminate at the end of the Statutory General Meeting of 2008.

Fourth resolution

The Company's address is fixed at L-2311 Luxembourg, 3 Avenue Pasteur.

The General Meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new address within the locality of the statutory seat of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above-named persons, this deed is worded in French followed by a English translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the French and English texts, the French version will be prevailing.

Whereof an act, drawn up at Esch-sur-Alzette, at the Notary's Chambers, date as stated at the head of these presents.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Signé: S. Conde - F. Kessler

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 2002.

F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2002, vol. 882, fol. 23, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

(73529/219/289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

INTELART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 44.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 6, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Pour INTELART S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(73583/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

BRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 13A, Grand-rue.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le quatorze août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur André Durant, technicien, demeurant à L-3394 Roeser, 13A, Grand-rue.

Lequel comparant représenté comme il est dit a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée**Art. 1^{er}.** Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.**Art. 2.** La société a pour objet la recherche de tout renseignement pour le compte de personnes physiques ou morales au moyen d'enquêtes, surveillances, contrôles de toute nature, dans les domaines tant civil que commercial et/ou industriel, ainsi que l'investigation en vue de réunir des indices, de constituer la preuve de tout fait, acte, comportement et de pourvoir à la protection, la garde de personnes ou de biens meubles, dans le cadre des dispositions législatives en vigueur.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.**Art. 4.** La société prend la dénomination de BRE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.**Art. 5.** Le siège social est établi à Roeser.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites par Monsieur André Durant, prénommé. Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.**Titre III. - Administration et gérance****Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2002.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ sept cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-3394 Roeser, 13A, Grand-rue.

2.- Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur André Durant, technicien, demeurant à L-3394 Roeser, 13A, Grand-rue.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Durant, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 août 2002, vol. 422, fol. 38, case 2. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le trente septembre de l'an deux mille deux.

H. Hellinckx

(73530/242/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

ANILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3251 Bettembourg, 22, rue Michel Lentz.

STATUTS

L'an deux mille deux, le douze septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Emmanuel Chefneux, ingénieur civil, demeurant à B-4900 Spa, Préfayhai 20/22, lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ANILLO, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet des prestations de service de consultance et conseils aux entreprises ainsi que toutes opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), divisé en cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à six cent vingt euros.

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommée gérant:

Monsieur Emmanuel Chefneux, préqualifié.

2. La société est valablement engagée par la signature du gérant.

3. Le siège social de la société est fixé à L-3251 Bettembourg, 22, rue Michel Lentz.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Chefneux, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2002, vol. 880, fol. 96, case 5. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 26 septembre 2002.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(73527/207/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 50.172.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 7 février 1995, acte publié au Mémorial C N°111 du 15 mars 1995, modifiée par-devant le même notaire de résidence à Hesperange en date du 9 juin 1995, acte publié au Mémorial C N°465 du 18 septembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 novembre 1995, acte publié au Mémorial C N°46 du 25 janvier 1996. Le 31 mai 2000, la société a absorbé la société anonyme MOYENNE SURFACE DE KIRCHBERG S.A., le projet de fusion afférent a été publié au Mémorial C N°492 du 11 juillet 2000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 1, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(73542/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

STUDIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 66.331.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Capellen, le 8 octobre 2002, vol. 139, fol. 30, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(73582/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

CONTINENTAL INVESTISSEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 41.177.

Constituée pardevant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 6 août 1982, acte publié au Mémorial C N°569 du 4 décembre 1992, modifiée pardevant le même notaire en date du 10 janvier 1997, acte publié au Mémorial C N°256 du 27 mai 1997. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 27 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C N°749 du 16 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 1, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONTINENTAL INVESTISSEMENTS, S.à r.l.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(73551/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

MICROSER HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 70.525.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature.

(73561/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

MICROSER HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 70.525.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature.

(73563/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

MICROSER HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 70.525.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société,
tenue au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg, le 20 juin 2002*

L'assemblée a approuvé le bilan, le compte de profits et pertes de la Société arrêtés au 31 décembre 2000 ainsi que le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes.

L'assemblée a décidé d'affecter la perte de l'exercice 2000 s'élevant à un montant de 1.102,54 USD en report à nouveau.

L'assemblée a donné pleine et entière décharge (quitus) aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat pour la période couvrant l'exercice clos au 31 décembre 2000.

L'assemblée a renouvelé les mandats des administrateurs de la Société et du commissaire aux comptes de la Société pour un terme expirant après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Pour publication et réquisition

MICROSER HOLDING COMPANY S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73565/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

BUGATTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 68.532.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société

L'an 2002, le 3 octobre à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme BUGATTI S.A., établie et ayant son siège social à L-Luxembourg, 19, rue des Bains, inscrite au registre de commerce, section B.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Franco Lefemine.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Lex Thielen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Françoise Brunaud.

Liste de présence:

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| - M. Franco Lefemine | 50 actions |
| - Mme Françoise Brunaud | 50 actions |
| Total: | 100 actions |

A) Le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

B) Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et décide de:

Résolutions

1. L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de M. Donato Marchione de sa fonction d'administrateur de la société et de donner décharge de son mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

2. L'assemblée décide à l'unanimité de nommer comme administrateur de la société, la société SARAH S.A., établie et ayant son siège social au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg, inscrite au registre du commerce sous le numéro B 46.799, représentée par Lex Thielen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.20 heures.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

M. Lefemine / M. Thielen / Mme Brunaud

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 17, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73556/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

T.E.L., TRACTEBEL ENGINEERING LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 35.762.

L'an deux mille deux, le vingt septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRACTEBEL ENGINEERING LUXEMBOURG, en abrégé T.E.L., ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 35.762, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 215 du 15 mai 1991.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Defeijter, secrétaire de sociétés, demeurant à Watermael-Boitsfort (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange (France).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 5.000 (cinq mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 1.116.000,- (un million cent seize mille euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 1.240.000,- (un million deux cent quarante mille euros) à EUR 124.000,- (cent vingt-quatre mille euros), par remboursement aux actionnaires.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première resolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 1.116.000,- (un million cent seize mille euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.240.000,- (un million deux cent quarante mille euros) à EUR 124.000,- (cent vingt-quatre mille euros), par remboursement aux actionnaires.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième resolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 124.000,- (cent vingt-quatre mille euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Defeijter, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2002, vol. 136S, fol. 46, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

J. Elvinger.

(73552/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

T.E.L., TRACTEBEL ENGINEERING LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.762.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73553/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

EUROCONSTRUCTION INVESTMENT (ECI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 71.945.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

Signature.

(73587/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

EUROCONSTRUCTION INVESTMENT (ECI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 71.945.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

Signature.

(73589/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 63.939.

Extrait des démission / nomination du secrétaire-assistant de la Société du 30 août 2002 à Luxembourg

Il résulte d'une lettre du 30 août 2002 que Monsieur Marc Rudnick, demeurant au 6, rue François Baclesse, L-1208 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Secrétaire-Assistant de la Société avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de nomination du 30 août 2002 signée par M. Michelangelo F. Stefani, Secrétaire de la Société, que M. Ronan MacDonell, Treasury Analyst, demeurant au 40, rue De Pont Remy, Apt 87, L-2423 Luxembourg a été nommé aux fonctions de Secrétaire-Assistant de la Société, en remplacement de Monsieur Marc Rudnick, avec le pouvoir de remplacer le Secrétaire dans ses fonctions et avec pouvoir de signature en cas d'indisponibilité ou d'absence du Secrétaire. Le Secrétaire-Assistant pourra également témoigner ou certifier ou émettre des certificats relatifs à des documents signés par M. Michelangelo F. Stefani en sa capacité d'administrateur-délégué.

Cette nomination prend effet au 30 août 2002 et est révocable ad nutum par le Secrétaire de la Société.

Pour extrait sincère et conforme
Pour publication et réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73560/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

VIDIFER S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 10.993.

Constituée sous la dénomination de G.F. HOLDING suivant acte de M^e Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Mersch, le 1^{er} juin 1973, publié au Mémorial C N°135 du 7 août 1973, modifiée par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1978, acte publié au Mémorial C N°109 du 16 mai 1979, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 13 avril 1984, acte publié au Mémorial C N°131 du 17 mai 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 février 1991, acte publié au Mémorial C N°281 du 22 juillet 1991. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C N°881 du 10 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 1, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIDIFER S.A.H.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(73547/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

VIDIFER S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 10.993.

Constituée sous la dénomination de G.F. HOLDING suivant acte de M^e Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Mersch, le 1^{er} juin 1973, publié au Mémorial C N°135 du 7 août 1973, modifiée par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1978, acte publié au Mémorial C N°109 du 16 mai 1979, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 13 avril 1984, acte publié au Mémorial C N°131 du 17 mai 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 février 1991, acte publié au Mémorial C N°281 du 22 juillet 1991. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C N°881 du 10 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 1, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIDIFER S.A.H.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(73548/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

VIDIFER S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 10.993.

Constituée sous la dénomination de G.F. HOLDING suivant acte de M^e Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Mersch, le 1^{er} juin 1973, publié au Mémorial C N°135 du 7 août 1973, modifiée par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1978, acte publié au Mémorial C N°109 du 16 mai 1979, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 13 avril 1984, acte publié au Mémorial C N°131 du 17 mai 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 février 1991, acte publié au Mémorial C N°281 du 22 juillet 1991. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C M°881 du 10 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 1, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIDIFER S.A.H.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(73549/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

ERASME INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 87.084.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement le 27 août 2002.

Première résolution

L'Assemblée décide du changement du siège social de la Société de son adresse actuelle 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, au 15, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission, pour raisons personnelles, de Monsieur Guy Hornick, et Monsieur Claude Schmitz de leurs postes d'administrateurs, les remerciant pour l'activité qu'ils ont exercée au sein de la société et leur donne décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires, Messieurs Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer, Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Luxembourg. Ils achèveront les mandats de Monsieur Guy Hornick et Monsieur Claude Schmitz prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2008.

Luxembourg, le 27 août 2002.

ERASME INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme

E. Ries / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 12, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73566/045/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

GRID INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.241.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Conseil d'Administration de la Société tenu en date du 30 septembre 2002 que le siège social de la Société a été transféré au 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 14, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(73577/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

**BOUGAINVILLIERS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. THE LONG WAY S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

L'an deux mille deux, le vingt-trois septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THE LONG WAY S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre, constituée suivant acte reçu en date du 21 mars 2002, non encore publié, inscrite au registre de commerce et des sociétés.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Modification de la dénomination sociale de la société de THE LONG WAY S.A. en BOUGAINVILLIERS INVESTMENTS S.A.

2.- Modification afférente de l'article premier des statuts.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de THE LONG WAY S.A. en BOUGAINVILLIERS INVESTMENTS S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de BOUGAINVILLIERS INVESTMENTS S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2002, vol. 136S, fol. 46, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

J. Elvinger.

(73562/211/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

**BOUGAINVILLIERS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. THE LONG WAY S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73564/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

RAMACOR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 52.793.

L'an deux mille deux, le seize septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée RAMACOR, ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 52.793, constituée suivant acte reçu le 7 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 18 du 11 janvier 1996, et dont les statuts ont été modifiés par acte du 12 décembre 1995, publiés au Mémorial C numéro 77 du 13 février 1996 et par acte sous seing privé daté du 7 mai 2002, enregistré le 14 juin 2002 et déposé au registre de commerce le 24 juin 2002.

L'assemblée est composée de l'associé unique, la société anonyme de droit Luxembourg CHAMALI S.A., une société établie à Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg à la

section B sous le numéro 52.546, ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé dûment conférée conformément à ses statuts par l'administrateur-délégué de l'associé, Monsieur Raymond Goebel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées, se considérant dûment convoqué et avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, déclare l'assemblée apte à délibérer et requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet pour son propre compte l'acquisition, la détention, la location, le positionnement et la mise en valeur de tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

La Société pourra se porter caution et offrir toutes garanties réelles ou personnelles, avec ou sans stipulation de solidarité et d'indivisibilité.

Le but de la société est également de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société pourra effectuer toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur reprise ci-avant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 49, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

J. Elvinger.

(73557/211/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

RAMACOR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 52.793.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73559/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

CRAY FISH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 80.017.

Faisant suite à la décision de la gérance du 14 août 2002, la résolution unique suivante a été prise:

Résolution

Le siège de la société est fixé dorénavant 43, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

Adresse postale: BP 1235, L-1012 Luxembourg.

Fait et passé à Luxembourg, le 18 septembre 2002.

Signature

Le rapporteur

Enregistré à Capellen, le 30 septembre 2002, vol. 139, fol. 25, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

(73581/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

EUPHOR S.A., Société Anonyme - Soparfi.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 87.742.

L'an deux mille deux, le dix-neuf septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUPHOR S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. Luxembourg section B numéro 87.742, constituée suivant acte reçu le 29 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1235 du 22 août 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lee Hausman, employé privé, demeurant à Rombach.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Emmanuelle Brix, employée privée, demeurant à Fouches (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Moinet, employé privé, demeurant à Rulles (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation de la libération intégrale du capital social.
2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 649.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 680.000,- à libérer entièrement par apport en espèces.
3. Nomination de Monsieur Roberto Sigon en tant qu'administrateur supplémentaire et Administrateur-Délégué.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social ayant été libéré, lors de la constitution de la société, à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent), à savoir: pour une somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros), l'assemblée décide de constater la libération intégrale du capital social par le versement en numéraire au compte de la société par les actionnaires de la somme de EUR 23.250,- (vingt-trois mille deux cent cinquante euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 649.000,- (six cent quarante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 680.000,- (six cent quatre-vingt mille euros), par l'émission de 6.490 (six mille quatre cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 6.490 (six mille quatre cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire:

la société WESTHOECK HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenue la dite société WESTHOECK HOLDING S.A., représentée par Monsieur Lee Hausman, pré-nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, signée ne varietur, restera ci-annexée;

laquelle, par son représentant, a déclaré souscrire aux 6.490 (six mille quatre cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 649.000,- (six cent quarante-neuf mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 680.000,- (six cent quatre-vingt mille euros), représenté par 6.800 (six mille huit cents) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Roberto Sigon, directeur, demeurant à CH-6900 Lugano (Suisse), 50, Via Longhena, comme administrateur et administrateur-délégué de la société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Hausman, E. Brix, P. Moinet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 52, case 8. – Reçu 649 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

J. Elvinger.

(73567/211/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

EUPHOR S.A., Société Anonyme - Soparfi.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 87.742.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73569/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

ARCOLE INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.818.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 10 mai 2002 à 10.00 heures

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de son poste d'Administrateur de Monsieur Marc Lamesch, pour des raisons de convenance personnelle, et décide de nommer en remplacement Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, demeurant à Bertrange. Le mandat de Monsieur Guy Hornick, prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2007.

L'Assemblée décide également de remplacer le Commissaire de Surveillance, BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., Luxembourg, par la société AUDIEX S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie. Le mandat de AUDIEX S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2007.

Quatrième résolution

Les mandats d'administrateur de Messieurs Edmond Ries et Claude Schmitz sont renouvelés pour une période de 6 ans, prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2008 statuant sur le bilan arrêté au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARCOLE INVESTMENT S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 12, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73574/045/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

ARCOLE INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.818.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 12, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARCOLE INVESTMENT S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Deux Administrateurs

(73576/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

OTHELLO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.372.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement le 27 août 2002.

Première résolution

L'Assemblée décide du changement du siège social de la Société de son adresse actuelle 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, au 15, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission, pour raisons personnelles, de Monsieur Marc Lamesch, Monsieur Edmond Ries et Monsieur Claude Schmitz de leurs postes d'administrateurs, les remerciant pour l'activité qu'ils ont exercée au sein de la société et leur donne décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires, Messieurs Robert Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, Jean Paul Frank, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg. Ils achèveront les mandats de Monsieur Marc Lamesch, Monsieur Edmond Ries et Monsieur Claude Schmitz prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2004.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de remplacer le Commissaire de Surveillance, MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., par la société AUDIEX S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie. Le mandat de AUDIEX S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2007.

Luxembourg, le 27 août 2002.

OTHELLO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

E. Ries / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 12, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73568/045/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

MECCARILLOS FRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.998.

L'an deux mille deux, le seize septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MECCARILLOS FRANCE S.A., ayant son siège social à L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit, R.C. Luxembourg section B numéro 38.998, constituée suivant acte reçu le 13 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 10898 de 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Moinet, employé privé, demeurant à Rulles.

Le président désigne comme secrétaire Madame Emmanuelle Brix, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lee Hausman, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 16.552 (seize mille cinq cent cinquante-deux) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit à L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

2.- Modification afférente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit à L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Dudelange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Moinet, E. Brix, L. Hausman, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 136S, fol. 42, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

J. Elvinger.

(73570/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

MECCARILLOS SUISSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 38.999.

L'an deux mille deux, le seize septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MECCARILLOS FRANCE S.A., ayant son siège social à L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit, R.C. Luxembourg section B numéro 38.999, constituée suivant acte reçu le 13 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 10902 de 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Moinet, employé privé, demeurant à Rulles.

Le président désigne comme secrétaire Madame Emanuelle Brix, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lee Hausman, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 15.566 (quinze mille cinq cent soixante-six) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit à L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

2.- Modification afférente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit à L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Dudelange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Moinet, E. Brix, L. Hausman, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 136S, fol. 42, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

J. Elvinger.

(73571/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

BRIANCE FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.455.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement le 27 août 2002.

Première résolution

L'Assemblée décide du changement du siège social de la Société de son adresse actuelle 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, au 15, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2002.

BRIANCE FINANCES S.A., Société Anonyme

E. Ries / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 12, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73572/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

AGENCE IBC LIMITED, Société à responsabilité limitée de droit étranger.

R. C. Luxembourg B 88.427.

Faisant suite à l'assemblée du 8 octobre 2002, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'activité à Luxembourg aura désormais la teneur suivante:

- commerce d'articles de ménage
- agence immobilière

Deuxième résolution

La société est engagée par la signature unique de Monsieur Bruno Cravatte.

Fait et passé à Garnich, le 8 octobre 2002.

Signature

Le rapporteur

Enregistré à Capellen, le 8 octobre 2002, vol. 139, fol. 29, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

(73580/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

MINERALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3705 Tétange, 25, rue Pierre Schiltz.
R. C. Luxembourg B 68.855.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Capellen, le 4 octobre 2002, vol. 139, fol. 15, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H. Depré

Administrateur-délégué

(73584/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

FELIX GIORGETTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 38.804.

Les comptes annuels au 30 juin 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 6, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Pour FELIX GIORGETTI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(73588/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

MECCARILLOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.515.

L'an deux mille deux, le seize septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MECCARILLOS INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit, R.C. Luxembourg section B numéro 35.515, constituée suivant acte reçu le 26 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 6466 de 1991.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Moinet, employé privé, demeurant à Rulles.

Le président désigne comme secrétaire Madame Emanuelle Brix, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lee Hausman, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 19.000 (dix-neuf mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit à L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

2.- Modification afférente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit à L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Dudelange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Moinet, E. Brix, L. Hausman, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 136S, fol. 42, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

J. Elvinger.

(73573/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

ESSEVENTUNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 53.658.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 31 juillet 2002:

- la résignation de Monsieur John Edward Tuck, administrateur, est acceptée avec effet au 26 juillet 2002;

- Monsieur Paul Pickford, directeur, est nommé administrateur en remplacement avec effet au 29 juillet 2002.

Luxembourg, le 31 juillet 2002.

Pour extrait conforme

pour ESSEVENTUNO S.A.

Signature

Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73585/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

MARIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 68.647.

L'an deux mille deux, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MARIL S.A., R.C. Numéro B 68.647, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire résident à Pétange, en date du 12 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 357 du 20 mai 1999.

Les statuts ont été modifiés par acte reçu de Maître Georges d'Huart, notaire sus désigné, en date du 23 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 478 du 24 juin 1999.

La séance est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, Juriste, domiciliée professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les soixante-dix (70) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de soixante dix mille euros (EUR 70.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Marc Koeune, préqualifié, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 11.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.
Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 52, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

J. Elvinger.

(73575/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

OCME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, route d'Hellange.
R. C. Luxembourg B 40.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 6, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Pour OCME S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(73590/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 13.583.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire ajournée tenue au siège social en date du 16 juillet 2002

1. Les comptes au 30 avril 2001 sont approuvés à l'unanimité;
2. Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat pour les comptes au 30 avril 2001;
3. La démission de M. Donald Braxton, expert comptable, en date du 27 septembre 2001 en tant qu'administrateur et la nomination, en remplacement de M. Tim Callow, directeur financier est ratifiée et approuvée;
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire ajournée approuvant les comptes au 30 avril 2001:

Administrateurs:

- M. RC. Kerr, 16 Windsor Place, Dublin 2, Ireland.
- M. Steve Georgala, 38, rue Eglé, 78600 Maisons-Lafitte, France.
- Tim Callow, Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man IM2 4LB.
- M.R. John. Whillis, 15 Brewery Wharf, Victoria Road, Isle of Man, IOM9 1EU.
- M. Malcolm K. Becker, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.
- M. John B. Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-150 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- BDO BINDER LUXEMBOURG, 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73586/631/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

**CTG LUXEMBOURG S.A., COMPUTER TASK GROUP LUXEMBOURG,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 56.109.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Signature.

(73591/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

OCME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, route d'Hellange.
R. C. Luxembourg B 40.076.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 juin 2002

L'assemblée générale extraordinaire de OCME S.A. a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

- Est nommé administrateur:

- Monsieur V. Fiquet, demeurant à Bruxelles (BE)

Dès lors le conseil d'administration se décompose comme suit:

- Monsieur J. Nuyens, administrateur-délégué, demeurant à Bruxelles (BE)

- La société Labomosan, administrateur, avec siège à Floreffe (BE) représentée par Monsieur F. Cambier

- Monsieur V. Fiquet, administrateur, demeurant à Bruxelles (BE)

Pour extrait conforme et sincère.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 6, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73592/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

LUXFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 65.214.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 15, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

(73593/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

EURO LIGHT SCIENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 80.957.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 15, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Signature.

(73594/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

IMMOBILIERE SN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.
R. C. Luxembourg B 68.551.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 6, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Pour IMMOBILIERE SN S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(73595/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

DELOITTE & TOUCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.895.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 mai 2002, que Monsieur Edouard Schmit, Réviseur d'Entreprises demeurant à Bettembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 15, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73596/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

MetaldyneLux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 26.935.400 EUR.

Siège social: L-8181 Kopstal, 54, route de Mersch.
R. C. Luxembourg B 68.106.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 230 du 2 avril 1999.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2002, vol. 139, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(73597/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

METALDYNE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 26.912.800 EUR.

Siège social: L-8181 Kopstal, 54, route de Mersch.

R. C. Luxembourg B 67.919.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 193 du 22 mars 1999.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2002, vol. 139, fol. 22, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(73598/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

OPTIMA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4646 Differdange, 64, rue Saint Pierre.

R. C. Luxembourg B 79.512.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 28, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Signature

Mandataire

(73599/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

REDWOOD CBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.840.

—
Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature

Un administrateur

(73600/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

THORN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 82.428.

—
Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature

Un administrateur

(73601/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

CREDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 8.789.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Le Conseil d'administration

Signature

(73602/019/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

ROSY BLUE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.515.

—
Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature
Un administrateur

(73603/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

ARES FINANCE 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.517.

—
Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature
Un administrateur

(73604/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

CREDIT LYONNAIS CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.345.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Le Conseil d'administration.

(73605/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

FORVILLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.880.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 2 octobre 2002

Première résolution

Suite à la démission d'un administrateur et à la cooptation d'un nouvel administrateur, le conseil constate qu'il se compose actuellement comme suit:

MM. Gerd Fricke, président;
Patrick Ehrhardt, administrateur;
Mme Maria Chiapolino, administrateur

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Agent domiciliaire
Signatures

Pour extrait conforme
FORVILLE INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 14, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73656/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

GRAPES COMMUNICATIONS N.V., Société Anonyme.

Registered office: Schiphol, Pays-Bas.

Siège de direction effective et principal établissement: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 83.662.

In the year two thousand two, on the nineteenth of September.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of GRAPES COMMUNICATIONS N.V., having its statutory seat at Schiphol, The Netherlands and its place of effective management and its principal establishment in L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades validly registered in the trade register of the Chamber of Commerce in Luxembourg as file number B 83.662

The meeting was opened by Mr. Freddy Thyges, director, residing at Luxembourg being in the chair, who appointed as secretary Mr. Fabrizio Cugia, lawyer, residing at Roma, Italy.

The meeting elected as scrutineer Mr. Luca Leopizzi, manager, residing at Roma, Italy.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The present extraordinary general meeting has been convened by registered letters to the holders of shares (all in registered form) on September 6, 2002.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. In consideration of the need to issue warrants or other titles as specified in point 3 (iii) hereafter, to increase the authorized capital up to six million five hundred thousand euros (6,500,000.- EUR), to create a Board Authorized Capital as defined hereafter, by adding a paragraph e-bis to article 1 of the articles of association, amending article 5, so that said articles will read as follows:

«**Art. 1.e. bis:** Board Authorized Capital: The maximum amount by which the subscribed capital may be increased by decision of the board of directors in conformity with applicable law.»

«**Art. 5.**

1. The authorized capital of the Company amounts to six million five hundred thousand euros (6,500,000.- EUR) divided into three million two hundred fifty thousand (3,250,000) shares, with a nominal value of two euros (2.- EUR) each.

2. The subscribed capital of the Company is currently one million three hundred three thousand seven hundred thirty euros (1,303,730.- EUR), divided into six hundred fifty-one thousand eight hundred sixty-five (651,865) shares with a nominal value of two euros (2.- EUR) each. The company may not issue shares without voting rights.

3. The Board Authorized Capital is fixed at one million four hundred four thousand eighty-eight euros (1,404,088.- EUR). The board of directors may, during a period of five years from the nineteenth day of September two thousand two, increase the subscribed capital within the limits of the Board Authorized Capital. Such increase may be subscribed for and issued with or without share premium, as the Board shall determine.

Moreover, the Board is authorized, within the limits of the Board Authorized Capital, to issue warrants or other rights (hereafter collectively called «Warrants») to subscribe for shares, in registered or bearer form, being understood that at any moment the total nominal value of the shares issued and of the shares which could be potentially issued by conversion of the issued Warrants may not exceed the nominal value of the Board Authorized Capital.

The Board shall determine the nature within the scope of these Articles of Association, the price, the conditions of issue and any other conditions which may be related to such issue of warrants or others rights to subscribe for shares.

The Board is specifically authorized to issue new shares, warrants or other rights to subscribe for shares, without reserving for the existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The Board may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

4. The authorized capital, the subscribed capital and the Board Authorized Capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders under due observance of the procedures described by the applicable law(s).

5. After each amendment of the authorized capital, the subscribed capital and the Board Authorized Capital, performed in the legally required form, the present article is, as a consequence, to be adjusted to reflect this amendment.»

2. Proposal to appoint and to authorize each (candidate) civil law notaries working or associated with Holland Van Gijzen advocaten en notarissen in The Netherlands to apply for the Certificates of no objection with the Ministries of Justice of such jurisdiction, to make any such changes in the draft of the articles the government should require to obtain this approval, and to execute and sign the deed concerned.

3. Proposal to approve the Chapter 11 prepackaged plan, circulated with the present Agenda, as presented and filed before the US Bankruptcy Court by the Company for those decisions implying Shareholders decisions, which approval shall imply, inter alia, the following:

(i) proposal to approve the transfer of 1,187.5 shares from Constantinos Velentzas to the Company; each share to be acquired by the Company for a purchase price of EUR 140.- per share and the Company to correspond interests accrued in favour of the credit institution which entered into a financial agreement with Mr Velentzas for the purchase of such shares.

(ii) proposal to approve the terms and conditions of the settlement agreement between the Company, KANA INTERNATIONAL N.V., EUROPEAN DYNAMICS («ED») and Constantinos Velentzas substantially in the form circulated attached to the present agenda, and for such purpose, inter alia:

a) approve the issuance by the Company of a promissory note to ED in the original principal amount of two hundred fifty thousand euros (250,000.- EUR);

b) approve the establishing of a lien under Italian law over the shares of the Company's wholly owned from subsidiary NUMERO BLU S.p.A

c) approve that subsidiary GRAPES HELLAS S.A. release claims it has against ED in respect of goods or services delivered to ED prior to the date of the settlement in the amount of one hundred thousand euros (100,000.- EUR)

d) approve the following transfer of shares: the transfer of sixty nine thousand nine hundred thirty-one (69,931) shares of the Company from OPERADORA NACIONAL DE INTERACTIVOS SGPS SA in favour of shareholder KANA INTERNATIONAL N.V. which approval shall lapse three months after the date of this meeting and to approve the transfer of the voting rights vested in the shares owned by OPERADORA NACIONAL DE INTERACTIVOS SGPS SA in favour of the purchaser, KANA INTERNATIONAL N.V.

(iii) in compliance with the Articles of Association to be approved under point 1 above and in compliance with the Chapter 11 prepackaged plan circulated with the present Agenda, as presented and filed before the US Bankruptcy Court by the Company, proposal to approve in advance that the board, within the framework of the Board Authorized Capital, issue a total of seven hundred two thousand forty-four (702,044) convertible warrants of the Company, each warrant entitling its holder to the right to subscribe for one share in the capital of the Company at a predetermined price, to be exercisable within 2 years from the date of issuance and not later than within five years from July 31, 2002, and divided in four tranches (A-D) with exercise period each of 6 months from the date of this meeting and with exercise price ranging from 1 times the par value up to 5 times, as described in the annex circulated with the present Agenda, such warrants to be issued as followed:

- Mr. Gianluca Ranzani, 46,722 warrants;
- Mr. Massimo Trippetti, 155,185 warrants;
- Mr. Lino Scarpellini, 32,896 warrants;
- Mr. Massimo Della Rocca, 32,896 warrants;
- Mr. Fabiano Fabiani, 160,191 warrants;
- Mr. Alessandro Monaco, 13,349 warrants;
- Mr. Massimo Rebellato, 15,256 warrants;
- Mr. Paolo Franco, 2,384 warrants;
- Mr. Daniele Concurso, 6,675 warrants;
- Mr. Luca Leopizzi, 80,571 warrants;
- COFIRCONT, 20,024 warrants;
- Mr. Alessandro Zampori, 6,675 warrants;
- Mr. Maurizio Governatori, 6,675 warrants;
- Mr. Fabrizio Cugia, 13,826 warrants;
- Mr. Raffaele Florio, 6,675 warrants;
- KANA INTERNATIONAL N.V., 102,044 warrants;

(iv) Proposal to increase the subscribed capital by a maximum amount of one million two hundred sixty-four thousand two hundred twenty-six euros (1,264,226.- EUR) in order to bring it from its present amount of one million three hundred three thousand seven hundred thirty euros (1,303,730.- EUR) to a maximum amount of two million five hundred sixty-seven thousand nine hundred fifty-six euros (2,567,956.- EUR), without reserving to the current shareholders a preferential subscription right, by the issuance of a maximum of six hundred thirty-two thousand one hundred thirteen (632,113) new shares with a par value of two euros (2.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid-up at nominal value, without share premium, by contribution in cash and to be subscribed by the following persons and companies, in the following proportions:

- Mr Gianluca Ranzani, 49,000 shares;
- Mr Massimo Trippetti, 133,500 shares;
- Mr Lino Scarpellini, 34,500 shares;
- Mr Massimo Della Rocca, 34,500 shares;
- Mr Fabiano Fabiani, 168,000 shares;
- Mr Alessandro Monaco, 14,000 shares;
- Mr Massimo Rebellato, 16,000 shares;
- Mr Paolo Franco, 2,500 shares;
- Mr Daniele Concurso, 7,000 shares;
- Mr Luca Leopizzi, 84,500 shares;
- COFIRCONT, 21,000 shares;
- Mr Alessandro Zampori, 7,000 shares;
- Mr Maurizio Governatori, 7,000 shares;
- Mr Fabrizio Cugia, 14,500 shares;
- Mr Raffaele Florio, 7,000 shares;
- KANA INTERNATIONAL NV, 32,113 shares.

(v) To amend article 5, paragraphs 2 and 3, of the articles of association, in accordance with the resolution taken by the shareholders in relation to the preceding point (iv) of the agenda.

4. Proposal to accept the resignation of Mr. Constantinos Velentzas as Member of the Board as per May 12, 2002, not granting him discharge for his management;

5. Proposal to postpone and resolve upon the approval of the 2001 Annual Report and Financial Schedules at a later Shareholders' meeting, to be held within February 2003;

6. Proposal to approve the transfer of all equity participations and assets of GRAPES HELLAS S.A., in the manner, terms and conditions substantially in the form of the Sale and Purchase Agreement attached hereto with the circulated Agenda.

7. Sundries.

III. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

IV. As appears from the said attendance list, 417,741 shares out of 651,865 shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

V. As a consequence, more than half of the capital being present or represented, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides, in consideration of the need to issue warrants or other titles as specified in point 3 (iii) hereafter, to increase the authorized capital up to six million five hundred thousand euros (6,500,000.- EUR) and to create a Board Authorized Capital as defined hereafter, by adding a paragraph e-bis to article 1 of the articles of association and amending the article 5, so that said articles will read as follows:

«**Art. 1.e bis:** Board Authorized Capital: The maximum amount by which the subscribed capital may be increased by decision of the board of directors in conformity with applicable law.»

«**Art. 5.**

1.-The authorized capital of the Company amounts to six million five hundred thousand euros (6,500,000.- EUR) divided into three million two hundred fifty thousand (3,250,000) shares, with a nominal value of two euros (2.- EUR) each.

2.- The subscribed capital of the Company is currently one million three hundred three thousand seven hundred thirty euros (1,303,730.- EUR), divided into six hundred fifty-one thousand eight hundred sixty-five (651,865) shares with a nominal value of two euros (2.- EUR) each. The company may not issue shares without voting rights.

3.- The Board Authorized Capital is fixed at one million four hundred four thousand eighty-eight euros (1,404,088.- EUR). The board of directors may, during a period of five years from the nineteenth day of September two thousand two, increase the subscribed capital within the limits of the Board Authorized Capital. Such increase may be subscribed for and issued with or without share premium, as the Board shall determine.

Moreover, the Board is authorized, within the limits of the Board Authorized Capital, to issue warrants or other rights (hereafter collectively called «Warrants») to subscribe for shares, in registered or bearer form, being understood that at any moment the total nominal value of the shares issued and of the shares which could be potentially issued by conversion of the issued Warrants may not exceed the nominal value of the Board Authorized Capital.

The Board shall determine the nature within the scope of these Articles of Association, the price, the conditions of issue and any other conditions which may be related to such issue of warrants or others rights to subscribe for shares.

The Board is specifically authorized to issue new shares, warrants or other rights to subscribe for shares, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The Board may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

4.- The authorized capital, the subscribed capital and the Board Authorized Capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders under due observance of the procedures described by the applicable law(s).

5.- After each amendment of the authorized capital, the subscribed capital and the Board Authorized Capital, performed in the legally required form, the present article is, as a consequence, to be adjusted to reflect this amendment.»

This resolution is adopted by

- 350,241 votes «for»

- 67,500 votes «against»

CYRUS & FURMAN S.A. vote against for the following reasons:

1. We denunciate the lack of transparency;
2. We denunciate the constant refusal of management and the BoD to provide data and information to the shareholders regarding the management of the Company and the EGM's.
3. Suspect of appropriation of the Company in favor of some external persons against the interest of the shareholders of minority.

Mr. Fabrizio Cugia as proxy holder of CYRUS & FURMAN S.A. declares to be contrary to all statements minuted. As a shareholder and a corporate secretary of the Company, he declares that the Board of Directors of the Company has regularly met each month and that all economic and financial documents have always been sent by management to board members promptly and in an diligent manner. The increase in capital to be decided today by the shareholders meeting is a subscribed by management after that the identical increase has been proposed to all shareholders during the shareholders meeting held on March 12, 2002. In such meeting all current shareholders promptly informed by management on the status of the Company have decided not to participate in any manner to such capital increase. Mr. Cugia reserves all rights to act against the infamous declarations of CYRUS & FURMAN S.A. and as corporate secretary also to defend the honorability and image of the Company and its management.

Second resolution

The general meeting decides to appoint and to authorize each (candidate) civil law notaries working or associated with Holland Van Gijzen advocaten en notarissen in The Netherlands to apply for the Certificates of no objection with the Ministries of Justice of such jurisdiction, to make any such changes in the draft of the articles the government should require to obtain this approval, and to execute and sign the deed concerned.

This resolution is adopted by

- 417,741 votes «for»
- / votes «against»

Third resolution

The general meeting decides to approve the Chapter 11 prepackaged plan, circulated with the present Agenda, as presented and filed before the US Bankruptcy Court by the Company for those decisions implying Shareholders decisions. Consequently the general meeting decides to:

(i) approve the transfer of 1,187.5 shares from Constantinos Velentzas to the Company, each share to be acquired by the Company for a purchase price of EUR 140.- per share and the Company to correspond interests accrued in favour of the credit institution which entered into a financial agreement with Mr. Velentzas for the purchase of such shares.

(ii) approve the terms and conditions of the settlement agreement between the Company, KANA INTERNATIONAL N.V., EUROPEAN DYNAMICS («ED») and Constantinos Velentzas substantially in the form circulated attached to the present agenda, and for such purpose, inter alia:

a) approve the issuance by the Company of a promissory note to ED in the original principal amount of two hundred fifty thousand euros (250,000.- EUR);

b) approve the establishing of a lien under Italian law over the shares of the Company's wholly owned from subsidiary NUMERO BLU S.p.A

c) approve that subsidiary GRAPES HELLAS S.A. release claims it has against ED in respect of goods or services delivered to ED prior to the date of the settlement in the amount of approximately one hundred thousand euros (100,000.- EUR)

d) approve the following transfer of shares: the transfer of sixty nine thousand nine hundred thirty-one (69,931) shares of the Company from OPERADORA NACIONAL DE INTERACTIVOS SGPS SA in favour of shareholder KANA INTERNATIONAL N.V. which approval shall lapse three months after the date of this meeting and to approve the transfer of the voting rights vested in the shares owned by OPERADORA NACIONAL DE INTERACTIVOS SGPS SA in favour of the purchaser, KANA INTERNATIONAL N.V.

(iii) in compliance with the Articles of Association to be approved under point 1 above and in compliance with the Chapter 11 prepackaged plan circulated with the present Agenda, as presented and filed before the US Bankruptcy Court by the Company, approve in advance that the board, within the framework of the Board Authorized Capital, issue a total of seven hundred two thousand forty-four (702,044) convertible warrants of the Company, each warrant entitling its holder to the right to subscribe for one share in the capital of the Company at a predetermined price, to be exercisable within 2 years from the date of issuance and not later than within five years from July 31, 2002, and divided in four tranches (A-D) with exercise period each of 6 months from the date of this meeting and with exercise price ranging from 1 time the par value up to 5 times, as described in the annex circulated with the present Agenda, such warrants to be issued as followed:

- Mr. Gianluca Ranzani, 46,722 warrants;
- Mr. Massimo Trippetti, 155,185 warrants;
- Mr. Lino Scarpellini, 32,896 warrants;
- Mr. Massimo Della Rocca, 32,896 warrants;
- Mr. Fabiano Fabiani, 160,191 warrants;
- Mr. Alessandro Monaco, 13,349 warrants;
- Mr. Massimo Rebellato, 15,256 warrants;
- Mr. Paolo Franco, 2,384 warrants;
- Mr. Daniele Condurso, 6,675 warrants;
- Mr. Luca Leopizzi, 80,571 warrants;
- COFIRCONT, 20,024 warrants;
- Mr. Alessandro Zampori, 6,675 warrants;
- Mr. Maurizio Governatori, 6,675 warrants;
- Mr. Fabrizio Cugia, 13,826 warrants;
- Mr Raffaele Florio, 6,675 warrants;
- KANA INTERNATIONAL N.V., 102,044 warrants;

(iv) increase the subscribed capital by a maximum amount of one million two hundred sixty-four thousand two hundred twenty-six euros (1,264,226.- EUR) in order to bring it from its present amount of one million three hundred three thousand seven hundred thirty euros (1,303,730.- EUR) to a maximum amount of two million five hundred sixty-seven thousand nine hundred fifty-six euros (2,567,956.- EUR), without reserving to the current shareholders a preferential subscription right, by the issuance of a maximum of six hundred thirty two thousand one hundred thirteen (632,113) new shares with a par value of two euros (2.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid-up at nominal value, without share premium, by contribution in cash and to be subscribed by the following persons and companies, in the following proportions:

- Mr. Gianluca Ranzani, 49,000 shares;
- Mr. Massimo Trippetti, 133,500 shares;

- Mr. Lino Scarpellini, 34,500 shares;
- Mr. Massimo Della Rocca, 34,500 shares;
- Mr. Fabiano Fabiani, 168,000 shares;
- Mr. Alessandro Monaco, 14,000 shares;
- Mr. Massimo Rebellato, 16,000 shares;
- Mr. Paolo Franco, 2,500 shares;
- Mr. Daniele Condurso, 7,000 shares;
- Mr. Luca Leopizzi, 84,500 shares;
- COFIRCONT, 21,000 shares;
- Mr. Alessandro Zampori, 7,000 shares;
- Mr. Maurizio Governatori, 7,000 shares;
- Mr. Fabrizio Cugia, 14,500 shares;
- Mr. Raffaele Florio, 7,000 shares;
- KANA INTERNATIONAL NV, 32,113 shares.

(v) consequently amend article 5, paragraphs 2 and 3, of the articles of association, in accordance with the resolution taken by the shareholders in relation to the preceding point (iv) of the agenda.

The article 5, second paragraph will read as follows:

«**Art. 5. Second paragraph:** The subscribed capital of the Company is currently two million five hundred and sixty-seven thousand nine hundred and fifty-six euros (2,567,956.- EUR) divided into one million two hundred and eighty-three thousand nine hundred and seventy-eight (1,283,978) shares with a nominal value of two euros (EUR 2.-), each one of which has been entirely paid in. The company may not issue shares without voting rights.»

«**Art. 5. Third paragraph:**

3. The Board Authorized Capital is fixed at one million four hundred four thousand eighty-eight euros (1,404,088.- EUR). The board of directors may, during a period of five years from the nineteenth day of September two thousand two, increase the subscribed capital within the limits of the Board Authorized Capital. Such increase may be subscribed for and issued with or without share premium, as the Board shall determine.

Moreover, the Board is authorized, within the limits of the Board Authorized Capital, to issue warrants or other rights (hereafter collectively called «Warrants») to subscribe for shares, in registered or bearer form, being understood that at any moment the total nominal value of the shares issued and of the shares which could be potentially issued by conversion of the issued Warrants may not exceed the nominal value of the Board Authorized Capital.

The Board shall determine the nature within the scope of these Articles of Association, the price, the conditions of issue and any other conditions which may be related to such issue of warrants or others rights to subscribe for shares.

The Board is specifically authorized to issue new shares, warrants or other rights to subscribe for shares, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The Board may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all, of such increased amounts of capital.

This resolution is adopted by

- 417,741 votes «for»
- / votes «against»

Fourth resolution

The general meeting decides to accept the resignation of Mr. Constantinos Velentzas as Member of the Board with retroactive effect as at May 12, 2002. The general meeting also decides to not granting him discharge for his management.

This resolution is adopted by

- 321,803.5 votes «for»
- / votes «against»
- 95,937.5 abstaining

Fifth resolution

The general meeting decides to postpone and resolve upon the approval of the 2001 Annual Report and Financial Schedules at a later Shareholders' meeting, to be held before February 2003.

This resolution is adopted by

- 417,741 votes «for»:
- / votes «against»:

Sixth resolution

The general meeting decides to approve the transfer of all equity participations and assets of GRAPES HELLAS S.A., in the manner, terms and conditions substantially in the form of the Sale and Purchase Agreement attached hereto with the circulated Agenda.

This resolution is adopted by

- 321,803.5 votes «for»
- / votes «against»
- 95,937.5 abstaining

it is been remarked that WP MEDITERRAN TELECOMMUNICATIONS NV tabled comments on the minutes of the meeting of shareholders of GRAPES COMMUNICATIONS NV on March 28, 2002, which will remain attached to the present deed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 16,000.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRAPES COMMUNICATIONS N.V., ayant son siège social à Schiphol, Pays-Bas et son siège de direction effective et principal établissement à L-2121 Luxembourg, 212, Val des Bons Malades, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 83.662.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Freddy Thyès, directeur, demeurant à Luxembourg

Monsieur le président désigne comme secrétaire M. Fabrizio Cugia, avocat, demeurant à Rome, Italie.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Luca Leopizzi, manager, demeurant à Rome, Italie.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. La présente assemblée générale a été convoquée par lettre recommandé aux actionnaires en date du 6 septembre 2002.

II. L'ordre du jour est le suivant:

1. En considération du besoin d'émettre des garanties ou d'autres titres comme spécifié dans le point 3 (iii) ci-après, augmenter le capital autorisé jusqu'à six millions cinq cent mille euros (6.500.000,- EUR), créer un capital autorisé du Conseil, comme défini après, en ajoutant un paragraphe e-bis à l'article 1 des statuts, modifiant l'article 5, pour que lesdits articles aient la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.e. bis:** Capital Autorisé du Conseil: Le montant maximum à concurrence duquel le capital souscrit peut être augmenté par décision du Conseil d'Administration, en conformité avec la loi applicable.

«**Art. 5.**

1.- Le capital autorisé de la société s'élève à six millions cinq cent mille euros (6.500.000,- EUR), divisé en trois millions deux cent cinquante mille (3.250.000) actions, avec une valeur nominale de deux euros (2.- EUR) chacune.

2.- Le capital souscrit de la société s'élève à un million trois cent trois mille sept cent trente euros (1.303.730,- EUR), divisé en six cent cinquante et un mille huit cent soixante-cinq (651.865) actions d'une valeur nominale de deux euros (2.- EUR) chacune. La société ne peut pas émettre d'actions sans droit de vote.

3.- Le capital autorisé du Conseil est fixé à un million quatre cent quatre mille quatre-vingt-huit euros (1.404.088,- EUR). Le Conseil d'Administration peut, pendant une période de cinq ans à compter du 19 septembre deux mille deux, augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé du Conseil. Une telle augmentation peut être souscrite et émise avec ou sans prime d'émission, comme déterminé par le Conseil d'Administration.

De plus, le Conseil est autorisé, à l'intérieur des limites du capital autorisé du Conseil., d'émettre des garanties ou d'autres droits (ci-après désignés «Warrants»), pour souscrire des actions, sous forme nominative ou au porteur, étant entendu qu'à tout moment le total de la valeur nominale des actions émises et des actions qui peuvent éventuellement être émises par conversion des warrants émis ne peut pas excéder la valeur nominale du capital autorisé du Conseil.

Le Conseil déterminera la nature dans les limites des statuts, le prix, les conditions d'émission et toutes autres conditions qui peuvent être relatives à l'émission de garanties ou d'autres droits pour souscrire les actions.

Le Conseil est spécifiquement autorisé à émettre de nouvelles actions, des garanties ou d'autres droits pour souscrire des actions, sans réserver pour les actionnaires existants, un droit préférentiel pour souscrire les actions à émettre.

Le Conseil peut déléguer à chaque personne dûment autorisée, le droit d'accepter des souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant partie ou tout de tels montants d'augmentation de capital.

4.- Le capital autorisé, le capital souscrit et le capital autorisé du Conseil de la société peuvent être augmentés ou réduits par une décision de l'assemblée générale des actionnaires sous la stricte observation des procédures décrites selon la (es) loi (s) applicable(s).

5.- Après chaque modification du capital souscrit, le capital autorisé et le capital autorisé du Conseil, exécutée dans la forme légalement exigée, le présent article est, en conséquence, à changer pour refléter cette modification.»

2. Proposition de nommer et autoriser chaque (candidat) notaire travaillant avec ou en association avec Holland Van Gijzen avocats et notaires aux Pays-Bas de demander des Certificats de non-objection au Ministère de la Justice ou toute autre juridiction, pour faire n'importe tous changements au projet des statuts, que le gouvernement pourrait exiger pour obtenir son approbation et exécuter et signer l'acte concerné.

3. Proposition d'approuver le Chapitre 11 prepackaged plan, présent dans l'Ordre du jour, comme présenté et déposé devant la Cour des Faillites des EU par la Société pour ces décisions impliquant des décisions d'Actionnaires, dont l'approbation impliquera, entre autres, ceci:

(i) Proposition d'approuver le transfert de 1.187.5 actions de Constantinos Velentzas à la société;

Chaque action peut être acquise par la Société pour un prix d'achat d'EUR 140,- l'action et la Société pour transmettre des intérêts accumulés en faveur de l'établissement de crédit qui est entré dans un accord financier avec M. Velentzas pour l'achat de telles actions.

(ii) Proposition d'approuver les termes et les conditions de l'accord transactionnel entre la Société, KANA INTERNATIONAL N.V., EUROPEAN DYNAMICS («ED») et Velentzas Constantinou en grande partie dans la forme prévue et attachée à l'ordre du jour, et dans une tel but, entre autres:

a) Approuver l'émission par la Société d'un billet à ordre à ED d'un montant principal de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR);

b) Approuver l'établissement d'un lien à la loi italienne pour les actions de la Société entièrement détenues par NUMERO BLU S.p.A

c) Approuver que GRAPES HELLAS S.A. libère les droits qu'il a contre ED dans le respect des biens ou des services donnés à ED avant la date du règlement du montant de cent mille euros (100.000,- EUR)

d) Approuver le transfert d'actions suivant: le transfert de soixante-neuf mille neuf cents trente et une (69.931) actions de la Société d'OPERADORA NACIONAL DE INTERACTIVOS SGPS SA en faveur de l'actionnaire KANA INTERNATIONAL N.V., dont l'approbation se terminera trois mois après la date de cette réunion et approuver le transfert des droits de vote investis dans les actions appartenant à OPERADORA NACIONAL DE INTERACTIVOS SGPS SA en faveur de l'acheteur, KANA INTERNATIONAL N.V.

(iii) En conformité avec les statuts à approuver sous le point 1 ci-dessus et en conformité avec le Chapitre 11 pre-packaged plan figurant dans l'Ordre du jour, comme présenté et déposé devant la Cour des Faillites des EU par la Société, proposition d'approuver d'avance que le conseil, dans la structure du capital. autorisé du Conseil, émette un total de sept cents de sept cent deux mille quarante-quatre (702.044) warrants convertibles de la société, chaque garantie donnant le droit à son détenteur de souscrire pour une action dans le capital de la Société à un prix prédéterminé, à réaliser dans les 2 ans à compter de la date d'émission et pas plus tard que dans les cinq ans à compter du 31 juillet 2002, et divisé en quatre tranches (A-D) avec une période d'exercice de chacune 6 mois à compter de la date de cette réunion et avec un prix d'exercice limité de 1 fois la valeur nominale jusqu'à 5 fois, comme décrit dans l'annexe figurant dans l'ordre du jour, de tels warrants étant à émettre comme suit:

- M. Gianluca Ranzani, 46.722 warrants;
- M. Massimo Trippetti, 155.185 warrants;
- M. Lino Scarpellini, 32.896 warrants;
- M. Massimo Della Rocca, 32.896 warrants;
- M. Fabiano Fabiani, 160.191 warrants;
- M. Alessandro Monaco, 13.349 warrants;
- M. Massimo Rebellato, 15.256 warrants;
- M. Paolo Franco, 2.384 warrants;
- M. Daniele Conduurso, 6.675 warrants;
- M. Luca Leopizzi, 80.571 warrants;
- COFIRCONT, 20.024 warrants;
- M. Alessandro Zampori, 6.675 warrants;
- M. Maurizio Governatori, 6.675 warrants;
- M. Fabrizio Cugia, 13.826 warrants;
- M. Raffaele Florio, 6.675 warrants;
- KANA INTERNATIONAL N.V., 102.044 warrants;

(iv) Proposition d'augmenter le capital souscrit à concurrence d'un montant de un million deux cent soixante quatre mille deux cents vingt six euros (1.264.226,- EUR) pour le porter de son montant de un million trois cents trois mille sept cent trente euros (1.303.730,- EUR) à un montant maximum de deux millions cinq cents soixante sept mille neuf cents cinquante six euros (2.567.956,- EUR), sans réserver aux actionnaires actuels un droit préférentiel de souscription, par l'émission d'un maximum de six cents trente-deux mille cent treize (632.113) actions nouvelles avec une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, à libérer entièrement à la valeur nominale, sans prime d'émission, par paiement en cash et à souscrire par les personnes et sociétés suivantes, dans les proportions suivantes:

- M. Gianluca Ranzani, 49.000 actions;
- M. Massimo Trippetti, 133.500 actions;
- M. Lino Scarpellini, 34.500 actions;
- M. Massimo Della Rocca, 34.500 actions;
- M. Fabiano Fabiani, 168.000 actions;
- M. Alessandro Monaco, 14.000 actions;
- M. Massimo Rebellato, 16.000 actions;
- M. Paolo Franco, 2.500 actions;
- M. Daniele Conduurso, 7.000 actions;
- M. Luca Leopizzi, 84.500 actions;
- COFIRCONT, 21.000 actions;
- M. Alessandro Zampori, 7.000 actions;
- M. Maurizio Governatori, 7.000 actions;
- M. Fabrizio Cugia, 14.500 actions;
- M. Raffaele Florio, 7.000 actions;
- KANA INTERNATIONAL NV, 32.113 actions.

(v) Modifier l'article 5, paragraphes 2 et 3, des statuts, conformément à la résolution prise par les actionnaires en relation avec le point précédent (iv) de l'ordre du jour.

4. Proposition d'accepter la démission de M. Constantinou Velentzas en tant que Membre du Conseil à partir du 12 mai 2002, sans lui donner décharge pour sa gestion;

5. Proposition de retarder et décider de l'approbation du rapport annuel de 2001 et des plans financiers à une assemblée des actionnaires ultérieure, à tenir avant fin février 2003;

6. Proposition d'approuver le transfert de toutes les participations et les actifs de GRAPES HELLAS S.A., de la façon, dans les termes et conditions de la Vente et l'Accord d'Achat attaché en annexe avec l'ordre du jour;

7. Divers.

III.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; la liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés) les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés seront annexées au présent acte.

IV.- Ainsi qu'il appert de la liste de présence, 417.741 actions des 651.865 actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

V.- Plus de la moitié du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide, en considération du besoin d'émettre des garanties ou d'autres titres comme spécifié dans le point 3 (iii) ci-après, d'augmenter le capital autorisé jusqu'à six millions cinq cent mille euros (6.500.000,- EUR), de créer un capital autorisé du Conseil comme défini après, en ajoutant un paragraphe e-bis à l'article 1^{er} des statuts, modifiant l'article 5, pour que lesdits articles aient la teneur suivante:

«**Art. 1e. bis:** Capital Autorisé du Conseil: Le montant maximum à concurrence duquel le capital souscrit peut être augmenté par décision du Conseil d'Administration, en conformité avec la loi applicable.

«**Art. 5.**

1.- Le capital autorisé de la société s'élève à six millions cinq cent mille euros (6.500.000,- EUR), divisé en trois millions deux cent cinquante mille (3.250.000) actions, avec une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

2.- Le capital souscrit de la société s'élève à un million trois cent trois mille sept cent trente euros (1.303.730,- EUR), divisé en six cent cinquante et un mille huit cent soixante-cinq (651.865) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune. La société ne peut pas émettre d'actions sans droit de vote.

3.- Le capital autorisé du Conseil est fixé à un million quatre cent quatre mille quatre-vingt-huit euros (1.404.088,- EUR). Le Conseil d'Administration peut, pendant une période de cinq ans à compter du 19 septembre deux mille deux, augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé du Conseil. Une telle augmentation peut être souscrite et émise avec ou sans prime d'émission, comme déterminé par le Conseil d'Administration.

De plus, le Conseil est autorisé, à l'intérieur des limites du capital autorisé du Conseil, d'émettre des garanties ou d'autres droits (ci-après désignés «Warrants»), pour souscrire des actions, sous forme nominative ou au porteur, étant entendu qu'à tout moment le total de la valeur nominale des actions émises et des actions qui peuvent éventuellement être émises par conversion des warrants émis ne peut pas excéder la valeur nominale du capital autorisé du Conseil.

Le Conseil déterminera la nature dans les limites des statuts, le prix, les conditions d'émission et toutes autres conditions qui peuvent être relatives à l'émission de garanties ou d'autres droits pour souscrire les actions.

Le Conseil est spécifiquement autorisé à émettre de nouvelles actions, des garanties ou d'autres droits pour souscrire des actions, sans réserver pour les actionnaires existants, un droit préférentiel pour souscrire les actions à émettre.

Le Conseil peut déléguer à chaque personne dûment autorisée, le droit d'accepter des souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant partie ou bout de tels montants d'augmentation de capital.

4.- Le capital autorisé, le capital souscrit et le capital autorisé du Conseil de la société peuvent être augmentés ou réduits par une décision de l'assemblée générale des actionnaires sous la stricte observation des procédures décrites selon la (es) loi (s) applicable(s).

5.- Après chaque modification du capital souscrit, le capital autorisé et le capital autorisé du Conseil, exécutée dans la forme légalement exigée, le présent article est, en conséquence, à changer pour refléter cette modification.»

Cette résolution est adoptée par

- 350.241 Votes «pour»

- 67.500 Votes «contre»

CYRUS & FURMAN S.A. vote contre pour les raisons suivantes:

1. Nous dénonçons le manque de transparence.

2. Nous dénonçons le refus constant du management et du Conseil d'Administration de fournir des données et des informations aux actionnaires quant à la gestion de la société et des assemblées générales extraordinaires.

3. Suspicion d'appropriation de la société en faveur de plusieurs personnes externes à la société contre les intérêts des actionnaires minoritaires.

M. Fabrizio Cugia, en tant que mandataire de CYRUS & FURMAN S.A. déclare être en opposition avec les observations ci-dessus. En tant qu'actionnaire et secrétaire statutaire de la société, il déclare que le Conseil d'Administration de la Société s'est régulièrement tenu chaque mois et que tous les documents économiques et financiers ont toujours

été envoyés à temps de manière diligente par le management aux membres du Conseil. L'augmentation qui va être décidée aujourd'hui par assemblée des actionnaires et souscrit par le management après que la même augmentation de capital a été proposée à tous les actionnaires lors d'une assemblée des actionnaires tenue le 12 mars 2002. Lors de cette assemblée, tous les actionnaires actuels, informés à temps par le management de la situation de la société, ont décidé de ne pas participer à une telle augmentation de capital. M. Cugia se réserve tous droits d'agir contre les déclarations infâmes de CYRUS & FURMAN S.A., et en tant que secrétaire statutaire, il va aussi défendre l'honorabilité et l'image de la Société et de son management.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer et d'autoriser chaque (candidat) notaire travaillant avec ou en association avec Holland Van Gijzen avocats et notaires aux Pays-Bas de demander des Certificats de non-objection au Ministère de la Justice ou tout autre juridiction, pour faire n'importe tous changements au projet des statuts, que le gouvernement pourrait exiger pour obtenir son approbation et exécuter et signer l'acte concerné.

Cette résolution est adoptée par

- 417.741 Votes «pour»
- / Votes «contre»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le Chapitre 11 prepackaged plan, présent dans l'ordre du jour, comme présenté et déposé devant la Cour des Faillites des EU par la Société pour ces décisions impliquant des décisions d'Actionnaires, dont l'approbation impliquera, entre autres, ceci:

(i) Proposition d' approuver le transfert de 1.187,5 actions de Constantinos Velentzas à la société;

Chaque action peut être acquise par la Société pour un prix d'achat d'EUR 140,- l'action et la Société pour transmettre des intérêts accumulés en faveur de l'établissement de crédit qui est entré dans un accord financier avec M. Velentzas pour l'achat de telles actions.

(ii) Proposition d' approuver les termes et les conditions de l'accord transactionnel entre la Société, KANA N.V INTERNATIONAL., EUROPEAN DYNAMICS («ED») et Velentzas Constantinos en grande partie dans la forme prévue et attachée à l'ordre du jour, et dans une tel but, entre autres:

a) Approuver l'émission par la société d'un billet à ordre à ED d'un montant principal de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR);

b) Approuver l'établissement d'un lien à la loi italienne pour les actions de la Société entièrement détenues par NUMERO BLU S.p.A

c) Approuver que GRAPES HELLAS S.A. libère les droits qu'il a contre ED dans le respect des biens ou des services donnés à ED avant la date du règlement du montant approximatif de cent mille euros (100.000,- EUR)

d) Approuver le transfert d'actions suivant: le transfert de soixante-neuf mille neuf cents trente et une (69.931) actions de la Société d'OPERADORA NACIONAL DE INTERACTIVOS SGPS SA en faveur de l'actionnaire KANA INTERNATIONAL N.V., dont l'approbation se terminera trois mois après la date de cette réunion et approuver le transfert des droits de vote investis dans les actions appartenant à OPERADORA NACIONAL DE INTERACTIVOS SGPS SA en faveur de l'acheteur, KANA INTERNATIONAL N.V.

(iii) En conformité avec les statuts à approuver sous le point 1 ci-dessus et en conformité avec le Chapitre 11 prepackaged plan figurant dans l'Ordre du jour, comme présenté et déposé devant la Cour des Faillites des EU par la Société, proposition d'approuver d'avance que le conseil, dans la structure du capital autorisé du Conseil, émette un total de sept cents deux mille quarante quatre (702.044) warrants convertibles de la Société, chaque garantie donnant le droit à son détenteur de souscrire pour une action dans le capital de la Société à un prix prédéterminé, à réaliser dans les 2 ans à compter de la date d'émission et pas plus tard que dans les cinq ans à compter du 31 juillet 2002, et divisé en quatre tranches (A-D) avec une période d'exercice de chacune 6 mois à compter de la date de cette réunion et avec un prix d'exercice limité de 1 fois la valeur nominale jusqu'à 5 fois, comme décrit dans l'annexe figurant dans l'ordre du jour, de tels warrants étant à émettre comme suit

- M. Gianluca Ranzani, 46.722 warrants;
- M. Massimo Trippetti, 155.185 warrants;
- M. Lino Scarpellini, 32.896 warrants;
- M. Massimo Della Rocca, 32.896 warrants;
- M. Fabiano Fabiani, 160.191 warrants;
- M. Alessandro Monaco, 13.349 warrants;
- M. Massimo Rebellato, 15.256 warrants;
- M. Paolo Franco, 2.384 warrants;
- M. Daniele Condurso, 6.675 warrants;
- M. Luca Leopizzi, 80.571 warrants;
- COFIRCONT, 20.024 warrants;
- M. Alessandro Zampori, 6.675 warrants;
- M. Maurizio Governatori, 6.675 warrants;
- M. Fabrizio Cugia, 13.826 warrants;
- M. Raffaele Florio, 6.675 warrants;
- KANA INTERNATIONAL N.V., 102.044 warrants;

(iv) augmenter le capital souscrit à concurrence d'un montant de un million deux cent soixante quatre mille deux cents vingt-six euros (1.264.226,- EUR) pour le porter de son montant de un million trois cents trois mille sept cent trente euros (1.303.730,- EUR) à un montant maximum de deux millions cinq cents soixante sept mille neuf cents cinquante-six euros (2.567.956,- EUR), sans réserver aux actionnaires actuels un droit préférentiel de souscription, par

l'émission d'un maximum de six cents trente-deux mille cent treize (632.113) actions nouvelles avec une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, à libérer entièrement à la valeur nominale, sans prime d'émission, par paiement en cash et à souscrire par les personnes et sociétés suivantes, dans les proportions suivantes:

- M. Gianluca Ranzani, 49.000 actions;
- M. Massimo Trippetti, 133.500 actions;
- M. Lino Scarpellini, 34.500 actions;
- M. Massimo Della Rocca, 34.500 actions;
- M. Fabiano Fabiani, 168.000 actions;
- M. Alessandro Monaco, 14.000 actions;
- M. Massimo Rebellato, 16.000 actions;
- M. Paolo Franco, 2.500 actions;
- M. Daniele Conductor, 7.000 actions;
- M. Luca Leopizzi, 84.500 actions;
- COFIRCONT, 21.000 actions;
- M. Alessandro Zampori, 7.000 actions;
- M. Maurizio Governatori, 7.000 actions;
- M. Fabrizio Cugia, 14.500 actions;
- M. Raffaele Florio, 7.000 actions;
- KANA INTERNATIONAL NV, 32.113 actions

(v) Modifier en conséquence l'article 5, paragraphes 2 et 3, des statuts, conformément à la résolution prise par les actionnaires en relation avec le point précédent (iv) de l'ordre du jour.

L'article 5, deuxième paragraphe aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Deuxième paragraphe:** Le capital social de la société s'élève à deux millions cinq cent soixante-sept mille neuf cent cinquante-six euros (2.567.956,- EUR), représenté par un million deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante-dix-huit (1.283.978) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune entièrement libérée. La société ne pourra pas émettre d'actions sans droit de vote.»

«**Art. 5. Troisième paragraphe:**

3.- Le capital autorisé du Conseil est fixé à un million quatre cent quatre mille quatre-vingt-huit euros (1.404.088,- EUR). Le Conseil d'Administration peut, pendant une période de cinq ans à compter du 19 septembre deux mille deux, augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé du Conseil. Une telle augmentation peut être souscrite et émise avec ou sans prime d'émission, comme déterminé par le Conseil d'Administration.

De plus, le Conseil est autorisé, à l'intérieur des limites du capital autorisé du Conseil, d'émettre des garanties ou d'autres droits (ci-après désignés «Warrants»), pour souscrire des actions, sous forme nominative ou au porteur, étant entendu qu'à tout moment le total de la valeur nominale des actions émises et des actions qui peuvent éventuellement être émises par conversion des warrants émis ne peut pas excéder la valeur nominale du capital autorisé du Conseil.

Le Conseil déterminera la nature dans les limites des statuts, le prix, les conditions d'émission et toutes autres conditions qui peuvent être relatives à l'émission de garanties ou d'autres droits pour souscrire les actions.

Le Conseil est spécifiquement autorisé à émettre de nouvelles actions, des garanties ou d'autres droits pour souscrire des actions, sans réserver pour les actionnaires existants, un droit préférentiel pour souscrire les actions à émettre.

Le Conseil peut déléguer à chaque personne dûment autorisée, le droit d'accepter des souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant partie ou tout de tels montants d'augmentation de capital.

Cette résolution est adoptée par

- 417.741 Votes «pour»
- / Votes «contre»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de M. Constantinos Velentzas en tant que membre du Conseil d'Administration avec effet rétroactif au 12 mai 2002. L'assemblée générale décide de ne pas lui donner décharge de son mandat.

Cette résolution est adoptée par

- 321.803,5 Votes «pour»
- / Votes «contre»
- 95.937,5 abstentions

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de retarder et décider de l'approbation du rapport annuel de 2001 et des plans financiers à une assemblée des actionnaires ultérieure, à tenir avant février 2003;

Cette résolution est adoptée par

- 417.741 Votes «pour»
- / Votes «contre»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le transfert de toutes les participations et les actifs de GRAPES HELLAS S.A., de la façon, dans les termes et conditions de la Vente et l'Accord d'Achat attaché en annexe avec l'Ordre du jour

Cette résolution est adoptée par

- 321.803,5 Votes «pour»
- / Votes «contre»
- 95.937,5 abstentions

Il est fait remarquer ici que WP MEDITERRANEAN TELECOMMUNICATIONS NV a formulé des commentaires sur le procès-verbal de l'assemblée des actionnaires de GRAPES COMMUNICATIONS NV en date du 28 mars 2002, lesquels commentaires resteront annexés au présent acte.

Evaluation des frais

Le montant de l'évaluation des frais engendrés par le présent acte est évalué à EUR 16.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Thyès, F. Cugia, L. Leopizzi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2002, vol. 136S, fol. 48, case 6. – Reçu 12.642,26 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

J. Elvinger.

(73554/211/664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

GRAPES COMMUNICATIONS N.V., Société Anonyme.

Siège social: Schiphol, Pays-Bas.

Siège de direction effective et principal établissement: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades

R. C. Luxembourg B 83.662.

L'an deux mille deux, le dix-neuf septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fabrizio Cugia, Avocat demeurant à Rome (Italie).

(ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme GRAPES COMMUNICATIONS N.V., ayant son siège social à Schiphol, Pays-Bas et son siège de direction effective et principal établissement à L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 83.662;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 19 septembre 2002; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme GRAPES COMMUNICATIONS N.V., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 2.567.956,- (deux millions cinq cent soixante-sept mille neuf cent cinquante-six euros), représenté par 1.283.978 (un million deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante-dix-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune entièrement libérée.

II.- Qu'aux termes de l'article 5, troisième paragraphe des statuts, le capital autorisé du Conseil est fixé à EUR 1.404.088,- (un million quatre cent quatre mille quatre-vingt-huit euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis ce jour et jusqu'au 19 septembre 2007, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 19 septembre 2002 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts et suite à l'exercice du droit de conversion d'une partie des warrants émis, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 120.000,- (cent vingt mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 2.567.956,- (deux millions cinq cent soixante-sept mille neuf cent cinquante-six euros) à EUR 2.687.956,- (deux millions six cent quatre-vingt-sept mille neuf cent cinquante-six euros), par la création et l'émission de 60.000 (soixante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, en exécution de la conversion de certains warrants émis a accepté la souscription des 60.000 (soixante mille) actions nouvelles par

| Souscripteurs | Nombre d'actions | Equivalent en € |
|----------------------|------------------|-----------------|
| 1° Tripetti | 15.518 | 31.036 |
| 2° Fabiani | 16.018 | 32.036 |
| 3° Ranzani | 4.672 | 9.344 |
| 4° Zampori | 668 | 1.336 |
| 5° Governatori | 668 | 1.336 |
| 6° Monaco | 1.335 | 2.670 |

| | | |
|-----------------------|--------|-----------|
| 7° Rebellato | 1.526 | 3.052 |
| 8° Franco | 238 | 476 |
| 9° TRUST X | 2.002 | 4.004 |
| 10° Condurso | 668 | 1.336 |
| 11° D. Rocca | 3.290 | 6.580 |
| 12° Cugia | 1.382 | 2.764 |
| 13° Florio | 668 | 1.336 |
| 14° Leopizzi | 8.057 | 16.114 |
| 15° Scarpellini | 3.290 | 6.580 |
| Total: | 60.000 | € 120.000 |

V.- Que les 60.000 (soixante mille) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteur prédésignés, chacun à raison du nombre de warrants exercés et libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société GRAPES COMMUNICATIONS N.V., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 120.000,- (cent vingt mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, les alinéas suivants de l'article cinq des statuts sont modifié en conséquence et prennent la teneur suivante:

«**Art. 5. Deuxième paragraphe:** Le capital social de la société s'élève à EUR 2.687.956,- (deux millions six cent quatre-vingt-sept mille neuf cent cinquante-six euros), représenté par 1.343.978 (un million trois cent quarante-trois mille neuf cent soixante-dix-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune entièrement libérée. La société ne pourra pas émettre d'actions sans droit des vote.»

«**Art. 5. Troisième paragraphe, première phrase:** Le capital autorisé du Conseil est fixé à EUR 1.284.088,- (un million deux cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-huit euros.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Cugia, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2002, vol. 136S, fol. 48, case 7. – Reçu 1.200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

J. Elvinger.

(73555/211/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

PARVINA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 52.746.

Im Jahre zweitausendundzwei, am vierzehnten August.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze zu Mersch (Luxemburg).

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft PARVINA S.A., mit Sitz in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Elter, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Luxemburg, am 27. Oktober 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 10 vom 6. Januar 1996.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Johanna Mozer, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Gaby Weber, Privatbeamtin, wohnhaft in Mersch.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Solange Wolter-Schieres, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler.

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

- 1.- Streichung des Nominalwertes der bestehenden Aktien.
- 2.- Umwandlung des Gesellschaftskapitals von DEM in EURO.
- 3.- Kapitalerhöhung von EUR 16.766,03 um es von seinem jetzigen Stande von EUR 33.233,97 auf EUR 50.000,- zu bringen, durch Bareinzahlung.
- 4.- Änderung der Anzahl der bestehenden Aktien ohne Nennwert in 5.000 Aktien mit einem Nennwert von EUR 10,-.

5.- Ermächtigung an den Verwaltungsrat die Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro umzusetzen und die Aktien ohne Nennwert gegen die neuen Aktien umzutauschen.

6.- Dementsprechende Abänderung von Artikel 5 der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den aktuellen Nominalwert der bereits bestehenden sechshundertfünfzig (650) Aktien zu streichen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Umwandlung des Gesellschaftskapitals von Deutsche Mark (DEM) in Euro (EUR) zum offiziellen Wechselkurs von eins Komma fünfundneunzig fünf hundred drei und achtzig Deutsche Mark (DEM 1,95583) gegen einen Euro (EUR 1,-), welches demzufolge ein Kapital ergibt von dreiunddreissigtausendzweihundertdreiunddreissig Euro siebenundneunzig cents (EUR 33.233,97) eingeteilt in sechshundertfünfzig (650) Aktien ohne Nennwert.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst das Gesellschaftskapital um einen Betrag von sechzehntausendsiebenhundertsechszwanzig Euro drei cents (EUR 16.766,03) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand, nach vorerwählter Umstellung in Euro, von dreiunddreissigtausendzweihundertdreiunddreissig Euro siebenundneunzig cents (EUR 33.233,97) auf fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) zu bringen, ohne Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, mittels Einzahlung der Summe von sechzehntausendsiebenhundertsechszwanzig Euro drei cents (EUR 16.766,03) durch die bestehenden Aktionäre im Verhältnis ihrer Beteiligung im Kapital.

Es wurde dem Notar nachgewiesen, dass die Summe von sechzehntausendsiebenhundertsechszwanzig Euro drei cents (EUR 16.766,03), der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Anzahl und den Nennwert der Aktien abzuändern, so dass das Gesellschaftskapital von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) aus fünftausend (5.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-) bestehen wird.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, einerseits die Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro (EUR) umzusetzen und andererseits die Aktien ohne Nennwert gegen fünftausend (5.000) neue Aktien mit jeweils einem Nennwert von zehn Euro (EUR 10,-) umzutauschen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den ersten Absatz von Artikel fünf der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) und ist eingeteilt in fünftausend (5.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.»

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft aus Anlass dieser Kapitalerhöhung erwachsen oder berechnet werden, wird auf zirka eintausendzweihundertfünfzig Euro abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Sammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Mozer, G. Weber, S. Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 août 2002, vol. 422, fol. 38, case 4. – Reçu 167,66 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 30. September 2002.

H. Hellinckx.

(73654/242/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.